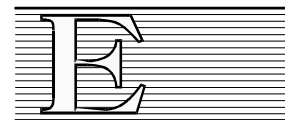




**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CODI/5/29a
5 février 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Cinquième réunion du Comité de l'information
pour le développement (CODI V)

Addis-Abeba
29 avril – 4 mai 2007

**RAPPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE L'INFORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
(CODI V)**

Table des matières

	Page
Abréviations et acronymes.....	ii
Introduction.....	1
Participation.....	1
Partie A – Séances plénières.....	3
Première séance plénière.....	3
Ouverture de la séance.....	3
Élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	6
Présentation des buts et objectifs de CODI V.....	6
Discours d'orientation.....	7
Perspective du Sous-Comité du savoir, des bibliothèques et des services d'information (KLIS).....	8
Séance plénière 2 : Politiques et stratégies de la société de l'information et de l'économie du savoir à l'appui du développement des entreprises et de la création d'emplois.....	10
Séance plénière 3: Accessibilité et gestion de l'information pour renforcer l'innovation et la productivité.....	12
Partie B - Réunions des sous-comités.....	14
Sous-Comité des technologies de l'information et de la communication (CODI-TIC).....	14
Résumé des travaux du Sous-Comité de la géo-information (CODI-Géo).....	17
Sous-Comité de la statistique (CODI-Stat).....	21
Sous-Comité du savoir, des bibliothèques et des services d'information pour le développement (CODI-KLIS).....	23
Partie C - Recommandations de CODI V.....	29
Partie D: Manifestations spéciales et expositions.....	45
Partie E: Annexes.....	45

Abréviations et acronymes

ABSA	Conseil consultatif sur la statistique en Afrique
AFREF	Référentiel géodésique de l'Afrique
ATAC	Comité technique consultatif africain
AVLIN	Réseau africain de bibliothèques virtuelles et d'information
BIT	Bureau international du Travail
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CCNU	Centre de conférences des Nations Unies
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	communauté économique régionale
CODI	Comité de l'information pour le développement
CODIST	Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement
CSRR	Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement de la capacité statistique en Afrique
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GENUNG	Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques
GPS	système de positionnement universel
IDG	infrastructure de données géospatiales
INIC	Infrastructure nationale de l'information et de la communication
KLIS	savoir, bibliothèques et services d'information
MAFA	Initiative « Cartographier l'Afrique pour les Africains »
OACTD	Organisation africaine de cartographie et de télédétection
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	produit intérieur brut
PME	petites et moyennes entreprises
PMME	petites, moyennes et micro entreprises
RD	recherche-développement
SIG	Système d'information géographique
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
TIC	technologies de l'information et de la communication
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UIT	Union internationale des télécommunications

Introduction

1. La cinquième réunion du Comité de l'information pour le développement (CODI V) s'est tenue à Addis-Abeba du 29 avril au 4 mai 2007. Les réunions du CODI sont organisées tous les deux ans, conformément à la Résolution 826 (XXXII) adoptée par la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA à sa vingt-troisième session, tenue en mai 1997. En tant qu'organe subsidiaire de la Commission, le CODI donne des orientations politiques et techniques concernant le sous-programme intitulé « Exploiter l'information au service du développement ». La réunion a commencé par des ateliers et des réunions spéciales les 29 et 30 avril 2007, pendant lesquels diverses questions pressantes liées au domaine de compétence du Comité et au thème spécifiques de la réunion ont été examinées ; des manifestations et des expositions de services et de matériels techniques ont également été organisées.

2. Le thème de CODI V était « L'emploi et l'économie du savoir ». Diverses réunions en plénière et en sous-comités ont été consacrées à l'examen de différentes dimensions du thème, notamment les politiques et les stratégies de la société de l'information et de l'économie du savoir à l'appui du développement des entreprises et de la création d'emplois, l'accès et la gestion de l'information et du savoir afin d'accroître l'innovation et la productivité, et la mesure et la cartographie de l'emploi dans l'économie du savoir.

Participation

États membres

3. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres de la Commission ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Observateurs

4. Des observateurs d'États non africains, ainsi que d'organisations et institutions internationales, nationales, régionales et sous-régionales ont également participé à la réunion.

5. États non africains : Canada, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Pays-Bas et Royaume-Uni.

6. Organisations internationales, régionales et sous-régionales: Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), Observatoire statistique et économique de l'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), Banque africaine de développement (BAD), Bureau international du Travail (BIT), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSEFPI), Commission de l'Union africaine (CUA), Organisme de coordination de l'information géographique en Europe

(EUROGI), Programme de gestion des informations sur l'eau et les terres en Somalie (SWALIM) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), équipes d'appui aux pays du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), International Livestock Research Institute (ILRI), Initiative du bassin du Nil (Éthiopie), Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (ISPRS), International Institute for Geoinformation Science and Earth Observation (Pays-Bas), Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACT) (Algérie), Organisation mondiale de la santé (OMS), Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, ONU-Habitat (Kenya), OPTRON Geomatics (Pty) Ltd (Afrique du Sud), Programme alimentaire mondial (PAM), Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (PARIS 21), Division de l'alerte rapide et de l'évaluation du PNUE (Kenya), PNUE Éthiopie, Centre régional de la cartographie des ressources de développement (RCMRD) (Kenya), Centre régional de formation aux techniques des levés aérospatiaux (RECTAS) (Nigéria), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est, Union internationale des télécommunications (UIT).

7. Institutions et associations nationales: Ahmadu Bello University Teaching Hospital (Nigéria), Association des bibliothèques du Burkina Faso, Association cartographique internationale (ACI), Association des bibliothèques du Niger, Association des bibliothécaires (Sénégal), Association des bibliothèques du Togo, Association économique éthiopienne, Bayero University (Nigéria), British Council (Éthiopie), Bureau national de statistique (Tanzanie), Centre for Remote Sensing & Geographic Information Systems (CERGIS) (Ghana), Centre d'étude, de recherche et de production en information pour l'environnement et le développement durable (CERPINEDD) (Burkina Faso), Centre SIGET-A (Burkina Faso), Council of Scientific and Industrial Research (CSIR) (Afrique du Sud), Département du génie informatique et mathématique (Tunisie), Directorate of Technical Cooperation in Africa (Nigéria), Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est à Dar-es-Salaam (EASTC), Egerton University (Kenya), EIS-AFRICA (Afrique du Sud), ESRI (États-Unis), Ethiopian Management Institute (Éthiopie), Environmental Protection Agency (EPA) (Ghana), Earth Sciences Sector (ESS), Financial and Fiscal Commission (Afrique du Sud), Geo-Tech Systems Ltd (Ghana), GeoQinetiq Ltd (Nigéria), Highway Engineers and Consultants (Éthiopie), Human Sciences Research Council (HSRC) (Afrique du Sud), IAV Hassan II (Maroc), Institut de la fonction publique (Éthiopie), Institut de recherche sur le développement (Éthiopie); Institut national de sciences appliquées et de technologie, Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée (ISEA-Makerere University); Institut supérieur de statistique et d'économie appliquée de Yaoundé (ISSEA), Agence japonaise de coopération internationale (JICA), Kenya Bureau of Standards (KEBS) (Kenya), Kenya Library Association, Kwame Nkrumah University of Science and Technology (Ghana), Landscape, Lands Surveyors Consultants (Kenya), MAPS Geosystems (Émirats arabes unis), Midlands State University (Zimbabwe), Ministère du travail et de la prévoyance sociale, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Maroc), National Centre for Research (Soudan), National Framework for Geo-Spatial Information Management (NAFGIM), National Planning Commission, Nigeria; National University of Science and Technology (Zimbabwe), Network Geomatics (Nigéria), Nigerian Library Association, Ressources naturelles Canada, Salam Nurse's College (Éthiopie), School of Surveying Education, State National Geospatial-Intelligence Agency (NGA) (États-Unis), Sustainable Development Facilitation (Afrique du Sud), TIGER Africa (Kenya), University of South Africa (UNISA), University of the Western Cape (Afrique du Sud), Université de Witwatersrand (Afrique du Sud), Université du Botswana, Université de Buea (Cameroun), Université de Yaoundé (Cameroun), Université d'Addis-Abeba (Éthiopie), Université de Jimma (Éthiopie), Université du Ghana, Université de Nairobi (Kenya),

Université nationale du Lesotho, Université de Jos (Nigeria), University College de Londres (Royaume-Uni), Université de Sierra Leone, Université du Swaziland, University of Zambia et Zambia Library Association.

Première séance plénière

Ouverture de la séance (point 1 de l'ordre du jour)

8. Le Président sortant de CODI IV, la Tunisie, représentée par M. Guellouz Ridha, Conseiller du Ministre des technologies de la communication et de l'information, a ouvert la séance. M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a prononcé un discours de bienvenue. M. Brahim Sanou, Représentant régional de l'Union internationale des télécommunications (UIT) en Afrique, Mme Alice Ouédraogo, Directrice du Bureau sous-régional du Bureau international du Travail (BIT) en Afrique de l'Est et M. S. Yunkap Kwankam, Coordonnateur de l'initiative e-Health à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont prononcé des observations liminaires. À la suite de ces allocutions, Mme Aïda Opoku-Mensah, Directrice de la Division des TIC, de la science et de la technologie de la CEA, a présenté les objectifs du Comité de l'information pour le développement (CODI).

Allocution de bienvenue de M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la CEA

9. M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la CEA, a remercié les États membres, les partenaires du développement et les gouvernements canadien, coréen, finlandais et néerlandais, de leur assistance précieuse en vue de l'organisation des ateliers et d'autres manifestations de la réunion. Il a remercié d'autres organismes des Nations Unies de leur collaboration, en particulier l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Bureau international du Travail (BIT). Le Secrétaire exécutif a également remercié le Président sortant de CODI IV, M. Ridha Guellouz de la Tunisie, qui avait mené les affaires du Comité de façon tellement remarquable que les États membres avaient intensifié leur engagement envers ce dispositif intergouvernemental, comme le prouvait le nombre important de participants qui avaient financé eux-mêmes leur participation à la réunion.

10. Le Secrétaire exécutif a informé les participants que la CEA avait récemment modifié l'orientation de ses programmes et que le programme actuel reposait sur deux grands piliers : la promotion de l'intégration régionale à l'appui de la vision et des priorités de l'Union africaine, et la réponse aux besoins spécifiques de l'Afrique et aux nouveaux problèmes mondiaux, notamment ceux liés au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ce repositionnement avait entraîné la création d'un nouveau dispositif intergouvernemental pour remplacer le Comité de l'information pour le développement (CODI). Le nouvel organe, le Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement (CODIST), relevait de la Division des TIC, de la science et de la technologie, qui avait remplacé la Division des services d'information pour le développement. Le CODIST s'intéresserait aux questions relatives à la société de l'information et à la science et technologie, notamment l'accroissement du rôle des TIC dans le développement et l'économie du savoir, et l'amélioration des capacités de recherche et d'innovation en science et technologie des institutions et centres d'excellence africains grâce à un réseautage régional et international efficace. Autre groupe créé à partir du Comité de l'information pour le développement, la Commission africaine

de statistique (StatCom-Afrique), qui relevait du nouveau Centre africain pour la statistique (CAS). Ses activités seraient axées sur les capacités statistiques des États membres afin de leur permettre une planification appropriée en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'évaluation des tendances de développement.

11. Le thème de la cinquième réunion du CODI, « L'emploi et l'économie du savoir », était dans la droite ligne des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). En effet, dans la société mondiale d'aujourd'hui reposant sur l'information et caractérisée par des industries et des services à forte intensité de savoir, l'avantage comparatif et la réussite économique dépendaient de plus en plus de l'exploitation efficace des richesses immatérielles telles que le savoir, les compétences et la capacité d'innovation. L'Afrique risquait de perdre un pourcentage élevé de sa main d'œuvre à cause de l'exode des cerveaux vers des pays où l'industrie du savoir était plus développée. Les pays africains devaient donc mettre en place un environnement propice à des économies à forte intensité de savoir qui attireraient une main d'œuvre qualifiée capable de s'adapter rapidement aux nouveaux défis des capacités au niveau mondial. Il fallait pour cela des stratégies novatrices pour garantir un accroissement des emplois décents et des opportunités offertes.

12. Le Secrétaire exécutif a invité les participants à aborder toutes les dimensions du problème, notamment:

a) Les statistiques de l'emploi, dont l'absence constituait un grave obstacle à l'élaboration rationnelle et factuelle de politiques et de stratégies macroéconomiques nationales et à la réalisation des OMD;

b) La disponibilité à grande échelle d'informations géographiques utilisables, nécessaires pour appuyer des décisions importantes relatives aux emplacements et la prise de mesures d'incitation pour développer le secteur de la géomatique, qui était en soi un moteur d'emploi important dans l'économie du savoir;

c) L'expansion de l'accès aux TIC et aux ressources de savoir qui amélioreraient le renforcement continu des capacités et l'aptitude à l'emploi par l'utilisation des bibliothèques et des centres polyvalents d'accès à l'information. Cette mesure était particulièrement ambitieuse car la majorité des bibliothèques et des centres d'information d'Afrique ne pouvaient pas jouer efficacement leur rôle de sources fiables d'information et de savoir en raison d'un financement insuffisant, d'applications technologiques limitées, de programmes de formation et de développement insuffisants et d'infrastructures physiques médiocres ou inexistantes.

13. En conclusion, le Secrétaire exécutif a estimé que la réunion du CODI était l'instance appropriée pour engager le débat sur ces questions et en particulier sur les moyens par lesquels les gouvernements africains pourraient mettre en place un cadre d'action et un environnement juridique propices à des économies du savoir qui seraient bénéfiques aux jeunes et aux femmes. Les participants devraient formuler des recommandations concrètes que la CEA pourrait intégrer dans ses programmes et activités, notamment ceux qui lui permettraient de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir, dans le cadre de l'Initiative « Société de l'information en Afrique ».

Allocution liminaire de M. Brahima Sanou, Représentant régional de l'UIT pour l'Afrique

14. M. Brahima Sanou a annoncé aux participants que l'étude conjointe effectuée par l'UIT, le BIT et la CEA sur les TIC et l'emploi pour l'atténuation de la pauvreté, avait fait, la veille, l'objet d'un atelier en prélude de la Conférence. Il a indiqué que les TIC étaient devenues l'ossature de l'activité économique moderne et mais que le manque d'infrastructures continuait à entraver leur développement en Afrique, en particulier dans les zones rurales. Une étude de l'UIT avait établi que l'Afrique avait besoin d'un réseau de télécommunications ouvert, sûr et fiable. L'orateur a conclu en annonçant aux participants qu'une réunion de l'UIT sur la réglementation des télécommunications en Afrique était prévue pour juillet 2007 et qu'elle aborderait les problèmes de l'installation des infrastructures.

Allocution liminaire de Mme Alice Ouédraogo, Directrice du Bureau sous-régional du BIT pour l'Afrique, représentante du Bureau international du Travail (BIT)

15. Mme Alice Ouédraogo a déclaré que la promotion de l'emploi était au cœur du mandat du BIT depuis sa création en 1919 et son plaidoyer en faveur d'une mondialisation juste avait eu des effets positifs pour la communauté mondiale. Le Bureau avait également fait du travail décent un objectif mondial en le mettant au centre des politiques socioéconomiques. Le BIT appuierait toutes les initiatives liées à l'emploi et au travail décent.

16. La croissance dans le secteur des TIC ces dernières années avait été grandement conduite par la mondialisation et, comme indiqué dans le Rapport du BIT sur l'emploi dans le monde de 2001, il était extrêmement important et urgent pour tous les pays de développer le secteur des TIC, faute de quoi ils risquaient d'être marginalisés. Les TIC devenaient rapidement des « méta-technologies » omniprésentes et favorisaient la productivité et la croissance économique, ainsi que de nouveaux modes de production et d'échanges. Bien que l'économie du savoir ne soit pas équitable compte tenu des compétences et du sexe et tende à créer des inégalités de revenus et une inégalité d'accès aux opportunités, bien exploitées, les TIC pouvaient créer des emplois, mais risquaient aussi d'en faire disparaître. Comme l'avaient noté les participants à la onzième réunion régionale africaine du BIT, sur le thème « L'Agenda du travail décent en Afrique, 2007-2015 », il était important d'encourager l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de réduire la fracture numérique au sein des pays africains ainsi qu'entre l'Afrique et les autres régions du monde. En conclusion, l'oratrice a appelé tous les participants à faire de l'Agenda du travail décent en Afrique une réalité.

Allocution de M. S. Yunkap Kwankam, Coordonnateur de l'initiative eHealth de l'Organisation mondiale de la santé

17. La présentation de M. S. Yunkap Kwankam, Coordonnateur de l'initiative eHealth de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), était intitulée « L'économie du savoir, la santé et l'emploi : possibilités d'emploi dans le réseau de télésanté ». Selon lui, l'évolution observée dans le domaine des TIC marquait le début d'une ère augurant d'énormes possibilités d'avancées mondiales sur le plan de la santé, en particulier pour les pauvres. Il a ajouté que l'avenir de la télésanté, à l'instar de celui de toutes les autres formes de systèmes fondés sur les TIC, résidait dans les plates-formes d'informatique nomades.

18. La télésanté et l'économie du savoir créaient des possibilités d'emploi dans les domaines suivants : perfectionnement du personnel de la santé, promotion de la santé, prestation de services et utilisation des systèmes d'information sanitaire, sous-traitance, conception de logiciels, services de transcription médicale, téléconsultations et partenariats. Les possibilités de création de nouveaux marchés et de nouvelles possibilités d'emploi, par le biais de la télésanté, étaient considérables, la santé étant au cœur du développement humain et l'avenir du secteur était inéluctablement lié aux TIC.

Élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)

19. Les participants ont procédé à l'élection d'un nouveau Bureau, composé d'un président, de deux vice-présidents et de deux rapporteurs. Les membres du nouveau Bureau ci-après ont été élus par acclamation :

Président :	Sénégal
Premier Vice-Président :	Cameroun
Deuxième Vice-Président :	Swaziland
Premier Rapporteur :	Kenya
Deuxième Rapporteur :	Maroc

20. Les participants ont adopté le projet d'ordre du jour et d'organisation des travaux ; l'ordre du jour figure à l'annexe 2 du présent document.

Présentation des buts et objectifs de CODI V par Mme Aida Opoku-Mensah, Directrice de la Division des TIC, de la science et de la technologie de la CEA

21. Mme Aida Opoku-Mensah a déclaré que le CODI, un des sept organes subsidiaires de la CEA, avait été établi en 1997 lors de la vingt-troisième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. C'était une structure intergouvernementale fournissant des orientations politiques et techniques au sous-programme « *Exploiter l'information au service du développement* ». Les membres de CODI étaient des fonctionnaires des États membres de la CEA, en général des statisticiens, des spécialistes des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'information géographique et des bibliothécaires ; des observateurs participaient également aux débats pour apporter une contribution technique ou l'avis des parties prenantes.

22. Les objectifs spécifiques de CODI V étaient :

a) D'évaluer l'état de l'économie du savoir en Afrique, représentée par quatre piliers interdépendants : l'éducation, l'innovation, l'infrastructure de l'information et les régimes économiques et institutionnels ;

b) D'analyser des questions et stratégies relatives à l'emploi et à la croissance dans l'économie du savoir ;

c) De formuler des recommandations de politiques et de stratégies pour multiplier les possibilités d'emploi dans l'économie du savoir.

23. Enfin, la CEA attendait de la réunion qu'elle aboutisse sur :

a) Des orientations sur les stratégies que la CEA et ses partenaires devaient adopter pour améliorer l'impact de leurs activités sur l'emploi et l'économie du savoir, notamment les incidences sur l'Afrique ;

b) Des options pour enrichir le programme biennal de la CEA sur les TIC, la science et la technologie au service du développement.

Discours d'orientation : L'emploi et l'économie du savoir en Afrique par M. Yaw Nyarko (point 3.1 de l'ordre du jour)

24. M. Yaw Nyarko (New York University, États-Unis) a abordé l'économie du savoir sous l'angle de la recherche de politiques susceptibles de favoriser l'emploi et, partant, de réduire considérablement la pauvreté. Il a mis l'accent sur le secteur des services, notamment ceux qui requièrent une main d'œuvre qualifiée, spécialisée dans les technologies de la communication et l'Internet, en insistant sur les petites entreprises.

25. L'orateur a déclaré que l'éducation jouait un rôle de premier plan dans l'économie du savoir et que la priorité accordée à l'éducation par les gouvernements africains, qui lui consacraient une part élevée de leur budget par rapport au reste du monde, pouvait beaucoup contribuer au développement de l'économie du savoir en Afrique. La croissance spectaculaire des universités privées, dont beaucoup étaient spécialisées dans les technologies de l'information, était également un signe encourageant. Il importait désormais de veiller à ne pas sacrifier la qualité de l'éducation à la quantité.

26. La diaspora constituait l'une des principales ressources de l'Afrique encore inexploitées. Le continent voyait partir des flux importants de capital humain hautement qualifié. Si beaucoup en Afrique se plaignaient de la fuite des cerveaux, l'orateur préférait parler de « circulation des cerveaux », étant donné que nombre de ceux qui avaient quitté leur pays y étaient retournés et beaucoup parmi eux avaient servi de fer de lance du développement de l'économie du savoir en Afrique.

27. Les stratégies ci-après seraient utiles pour promouvoir la participation de l'Afrique à l'économie du savoir :

a) Mettre l'accent sur la recherche appliquée – comment appliquer les résultats actuels de la recherche fondamentale et les connaissances de base aux problèmes de production actuels ;

b) Promouvoir le développement du secteur privé – en particulier dans le domaine de l'installation et de l'exploitation des TIC ;

c) Axer les efforts des institutions gouvernementales et intergouvernementales sur l'expansion de l'ossature physique des TIC qui constituait les routes et autoroutes de l'économie du savoir ;

d) Promouvoir une plus grande disponibilité et utilisation des ordinateurs en Afrique ;

e) Créer un environnement institutionnel transparent et propice aux investissements bénéficiant des conditions financières et de la conjoncture nécessaires à l'économie du savoir, par exemple, le capital-risque et la vente de fréquences et de licences.

28. D'aucuns s'inquiétaient que le développement de l'économie du savoir en Afrique puisse souffrir du dynamisme des puissances du savoir émergentes en Asie comme la Chine, l'Inde, Singapour, la Malaisie et l'Indonésie. Ces pays pourraient toutefois, en se développant, offrir des marchés à l'Afrique. En outre, l'économie du savoir pourrait alimenter des activités au sein des économies nationales et dans le commerce interafricain.

29. Bien que de nombreuses dépenses publiques des gouvernements africains soient financées dans une grande mesure par l'aide étrangère, il était important que le développement de l'économie du savoir en Afrique soit mené par des entités africaines, utilisant la créativité et l'ingéniosité des Africains.

30. Dans l'économie du savoir africaine, les bibliothèques et les centres de documentation devraient être le lien pour un accès étendu à l'Internet et à la formation. Ils devraient constituer un moyen important d'étendre l'accès aux TIC à la grande majorité des Africains, en particulier dans les zones rurales. Il pourrait également servir d'antenne sur la grille nationale de couverture des TIC et faire ainsi partie intégrante du processus d'enseignement nécessaire pour l'économie du savoir.

31. La géo-information jouait un rôle essentiel dans l'économie du savoir, qui encore s'accroît avec l'utilisation du système de positionnement universel (GPS). Elle était également importante pour améliorer l'infrastructure des TIC en Afrique.

32. En conclusion, M. Yaw Nyarko a cité F. K. A. Allotey :
« Nous avons payé le prix pour ne pas avoir pris part à la révolution industrielle de la fin du XVIII^e siècle parce que nous n'avons pas eu la chance de voir ce qui se passait en Europe. Maintenant, nous voyons que les technologies de l'information et de la communication sont devenues des outils indispensables. Cette fois, il ne faudra pas passer à côté de cette révolution technologique. »

Perspective du Sous-Comité du savoir, des bibliothèques et des services d'information (KLIS)*

Le rôle fondamental des bibliothèques et des services d'information pour garantir des perspectives d'emploi continu et l'esprit d'entreprise dans l'économie du savoir, par John Tsebe (point 3.2 de l'ordre du jour)

33. Dans sa réponse au discours d'orientation, M. John Tsebe, Administrateur de la Bibliothèque nationale d'Afrique du Sud, a déclaré que les bibliothèques et les services d'information étaient indispensables dans l'économie du savoir pour le stockage et la diffusion de l'information, la formation à des compétences informatiques, la fourniture d'un accès aux ressources d'information et ils contribuaient à la régénération, à la communication et à l'inclusion sociale.

* Le compte rendu intégral des travaux du Sous-Comité a été publié sous la cote E/ECA/CODI/5/291/Annexe 1.

34. Les bibliothèques et les services d'information offraient des services permettant de garantir des perspectives d'emploi, notamment des services d'information sur l'emploi et les carrières, des petites annonces, l'accès en ligne à des sites d'emploi et des monographies sur la façon de rédiger un curriculum vitae. Les bibliothèques fournissaient également apprentissage et formation, ainsi que l'accès aux technologies et aux ressources de savoir.

35. L'environnement actuel en Afrique était propice au développement de l'économie du savoir en ce sens que les dirigeants politiques étaient conscients du rôle indispensable que les bibliothèques y jouaient. Cela se voyait dans la mission et la vision de l'Union africaine, le NEPAD, le Sommet mondial sur la société de l'information et les OMD que les dirigeants africains considéraient comme des instruments à utiliser pour créer une société de l'information centrée sur les citoyens.

36. En conclusion, M. Tsebe a formulé les recommandations ci-après :

a) Les gouvernements devraient investir dans le savoir, les bibliothèques et les services d'information en tant qu'éléments indispensables pour faire avancer l'économie du savoir ;

b) Ils devraient utiliser les compétences et l'apprentissage continu dans le domaine de l'information comme stratégie de bonne gouvernance et de civisme ;

c) Ils devraient inclure le savoir, les bibliothèques et les services d'information dans leurs programmes de développement ;

d) Les bibliothèques et les services d'information devraient établir des associations solides comme instrument efficace de plaidoyer.

Perspectives du Sous-Comité de la géo-information sur le thème : Les TIC, la géomatique et l'emploi, par M. Sami Faiz (point 3.3 de l'ordre du jour)

37. M. Sami Faiz, de l'Institut national des sciences appliquées et de technologie (INSAT) de l'Université du 7 novembre à Tunis, à donner un aperçu des difficultés et des principales dimensions de l'emploi et insisté sur la contribution significative que la géo-information pourrait apporter à cet égard.

38. Il a déclaré que les technologies géospatiales pouvaient améliorer l'emploi comme on le voyait dans deux exemples tirés d'études menées en France et au Canada sur la nature et la structure du secteur de la géo-information. Ce secteur était devenu un facteur intrinsèque de développement, créant des emplois durables dans l'économie. La géo-information, qui se retrouvait dans différents secteurs économiques, pouvait être utilisée dans de nombreux domaines, en particulier pour créer et rechercher des données, pour le développement de logiciels et d'applications liés à l'emplacement, par des services à l'appui des initiatives d'administration en ligne, ainsi que pour le renforcement des capacités et la recherche scientifique. Les emplois créés dans le secteur de la géo-information demandait des compétences techniques élevées et les revenus de ce secteur augmentaient rapidement, d'environ 16% par an dans les pays développés.

39. M. Faiz a conclu son exposé en présentant différentes stratégies possibles pour exploiter le potentiel du secteur de la géo-information, notamment la constitution d'un volume important de

ressources humaines et la collaboration étroite avec le secteur des TIC afin d'accroître la création de valeur pour des services émergeant comme la géolocalisation et la géovisualisation.

Perspective du Sous-Comité de la statistique : Les statistiques dans l'économie du savoir par M. Moubarak Lo (point 3.4 de l'ordre du jour)

40. M. Moubarak Lo, Directeur général d'Emergence Consultancy (Sénégal), a déclaré que le premier problème posé par l'économie du savoir était la définition du concept et de sa dimension. Une économie du savoir était une économie qui considérait le savoir comme une ressource stratégique et un facteur fondamental de compétitivité, encore plus important que les ressources naturelles. Il y avait une corrélation entre le savoir et la croissance économique et les orientations de la recherche devaient tenir davantage compte de variables importantes comme l'analyse des TIC et l'investissement dans l'éducation. Plusieurs études avaient conclu que l'éducation avait un impact réel et suivi sur la croissance. Toutefois, les avis divergeaient sur la source de l'impact, mais le capital humain était généralement considéré comme le principal facteur.

41. Les pays africains devraient avoir recours aux TIC afin de bénéficier des avantages dont jouissaient actuellement les pays émergents d'Asie et ils devraient investir en priorité en faveur de l'enseignement secondaire vu que moins de 10% des élèves atteignaient le niveau universitaire. De nombreux obstacles entravaient la mesure de l'impact de l'économie du savoir sur l'emploi, en particulier la difficulté d'obtenir des statistiques appropriées sur de nombreux aspects, notamment les statistiques liées à la diaspora, aux télécommunications et à l'acquisition et à l'utilisation d'ordinateurs.

Deuxième séance plénière

Politiques et stratégies de la société de l'information et de l'économie du savoir à l'appui du développement des entreprises et de la création d'emplois (point 4 de l'ordre du jour)

42. Mme Helena Tapper, Conseillère chargée de la science, de la technologie et de l'information pour le développement à l'Ambassade de Finlande en Afrique du Sud, a présenté le principal document de la deuxième séance plénière. Sont intervenus sur l'exposé: M. Justin Chisenga, spécialiste de la gestion du savoir au Bureau régional de la FAO pour l'Afrique à Accra, et M. Olusola Atilola, Directeur général de Network Geomatics Limited (Nigéria). La plénière était présidée par M. Tidiane Seck, Directeur général de l'Agence de l'informatique de l'État (Sénégal).

43. Mme Tapper a présenté son exposé, intitulé « Politiques et stratégies en matière d'emploi et d'économie du savoir à l'appui du développement des entreprises et de la création d'emplois » à l'instar de la deuxième plénière. Elle a défini l'économie du savoir comme étant celle dans laquelle le savoir était perçu comme une ressource essentielle et un facteur de production dans l'économie nationale, mais aussi celle dans laquelle le savoir était le principal moteur de la croissance économique. L'économie du savoir était caractérisée par quatre grands piliers: l'innovation, l'investissement dans la recherche-développement (R-D), la mise en valeur du capital humain, et les mesures incitatives et la législation. Les services du savoir, l'industrie du savoir et le savoir intégré dans d'autres secteurs de la société de l'information grâce à l'utilisation intensive des TIC étaient les principales composantes d'une société du savoir.

44. Les conditions nécessaires pour formuler une politique saine étaient notamment l'intégration de la politique dans tous les programmes de développement, à savoir les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les OMD et d'autres programmes de développement, et l'adoption d'une approche consistant à associer les différentes parties prenantes pour assurer la participation de tous et le succès, et la promotion d'un cadre législatif et réglementaire favorable à la formulation et à la mise en œuvre des politiques. Les grandes stratégies dont il faudrait tenir compte dans ces interventions étaient notamment promouvoir l'innovation, encourager la création d'entreprises dans le but d'instaurer un climat favorable à la production, à la diffusion et à l'utilisation de nouvelles connaissances, investir dans le capital humain grâce à l'amélioration du système éducatif et des compétences, créer un environnement dynamique et propice à la création, à la croissance et à l'innovation dans les entreprises, soutenu par le capital-risque et une politique en matière d'innovation et de recherche efficace. Il était également nécessaire de renforcer et d'améliorer l'investissement dans la recherche et l'innovation, surtout dans le secteur privé (notamment au moyen de partenariats public-privé (PPP), des petites et moyennes entreprises (PME) et de la coopération entre entreprises) et de faciliter l'accès des entreprises aux marchés régionaux et mondiaux.

45. Mme Tapper a présenté une étude de cas de la Finlande, articulée autour de la *stratégie nationale de la société de l'information, 2007-2015*, qui se composait de sept sous-secteurs : l'infrastructure des télécommunications et la télévision numérique, la capacité des citoyens à utiliser la société de l'information et la sécurité, la formation, la vie active et la recherche-développement, l'utilisation des TIC dans l'administration publique, le commerce électronique et le contenu numérique, les mesures législatives et la dimension internationale. Elle a expliqué que l'économie finlandaise reposait de plus en plus sur les activités liées au savoir et au traitement de l'information, comme le montraient les chiffres suivants : 3,5% du PIB était investi dans la R-D, 60% des investissements de R-D provenaient du secteur privé, 24% des exportations totales étaient liés aux TIC (principalement Nokia), l'industrie TIC enregistrait une croissance de 5% par an, il existait 1,3 million de connections à haut débit (pour une population de 5,1 millions d'habitants), 62% des foyers possédaient un accès à Internet haut débit, 75% d'entre eux utilisaient les services bancaires électroniques et plus de 80% des employés salariés utilisaient l'informatique dans leurs activités professionnelles quotidiennes. Ces bons résultats tenaient à des facteurs propices, notamment le puissant mécanisme d'innovation finlandais, la gratuité de l'enseignement, l'engagement à développer les possibilités commerciales et une compétitivité élevée. Des progrès supplémentaires pourraient être accomplis si le pays arrivait à surmonter les obstacles restants, notamment la faiblesse de la commercialisation de l'innovation, l'absence d'esprit d'entreprise, la délocalisation de la production et la lenteur de la croissance dans le secteur des services.

46. Répondant aux questions soulevées dans l'exposé de Mme Trapper, M. Justin Chisenga a expliqué que des politiques et des stratégies étaient nécessaires pour le développement de l'entreprise dans l'économie du savoir afin d'accroître la capacité des individus, des familles, des groupes et des organismes à fournir des biens et des services au marché et de créer des emplois. Les petites et moyennes entreprises (PME) offraient la majorité des emplois dans la plupart des pays africains et contribuaient à la réduction de la pauvreté. De nombreux gouvernements en Afrique avaient formulé des politiques en faveur des PME et libéralisé leurs économies afin d'encourager l'entreprise privée et la concurrence. Il existait encore des entraves au développement de l'entreprise, notamment le contrôle de l'État, les subventions accordées à certains secteurs comme les télécommunications, des lois archaïques, etc. Enfin, il était important de sensibiliser le public à la connaissance comme ressource essentielle dans l'économie du savoir, en particulier dans les petites entreprises, d'engager des programmes visant à

promouvoir l'exploitation du savoir dans les petites économies, de soutenir l'esprit d'entreprise, de renforcer l'accès au crédit, d'investir dans le capital humain à travers la formation professionnelle et l'éducation permanente et d'investir dans la science et la technologie et dans les systèmes d'innovation.

47. Prenant la parole à son tour, M. Olusola Atilola a expliqué que le domaine de l'espace connaissait un développement considérable, d'où l'importance de la géomatique. Il a cité les outils d'appui à la géomatique, dont le système d'information géographique (SIG), la télédétection, les bases de données sur les cartes topographiques actuelles, et les infrastructures de données spatiales (IDS). En outre, la réduction de la pauvreté et le développement économique dépendaient de la bonne gouvernance et celle-ci dépendait à son tour de l'existence de politiques saines. Au fur et à mesure que la politique était appliquée sur le terrain, la géo-information devenait une ressource essentielle. Malheureusement, le statut de la géo-information en Afrique n'était pas encourageant, car de nombreuses bases de données nationales sur la cartographie n'avaient pas été actualisées dans l'époque post-coloniale.

48. En conclusion, M. Olusola a proposé, comme voie à suivre, une approche multidimensionnelle, consistant notamment à favoriser l'évolution continue des politiques en matière de géo-information, à mettre sur pied des commissions parlementaires sur la géo-information, chargées d'éclairer les processus législatif et réglementaire, et à accorder plus d'autonomie aux instituts nationaux de cartographie, dotés de budgets sûrs.

49. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné les points ci-après :

a) Il conviendrait de repenser la stratégie concernant le financement du démarrage de nouvelles PME, compte tenu des ressources financières considérables qu'exigeait la création d'entreprise dans un environnement compétitif ;

b) La capacité de la géo-information de favoriser le développement reposait sur la disponibilité de trois grandes sortes de registres: les registres de l'état civil (données de recensement), les registres des entreprises et les registres des biens ;

c) Les connaissances autochtones, qui avaient le potentiel de changer les systèmes agricoles, étaient importantes pour améliorer le sort des exploitants agricoles, créer des emplois dans les zones rurales et mettre un terme à l'exode rural. Il était toutefois important de veiller aux droits de la propriété intellectuelle et de compenser ce qui avait contribué à la commercialisation de produits en fournissant des connaissances autochtones ;

d) Étant donné que l'aide extérieure était parfois liée à l'achat à l'étranger, le secteur public pourrait mieux aider les PME au moyen d'achat sur place.

Séance plénière 3 : Accessibilité et gestion de l'information pour renforcer l'innovation et la productivité (point 5 de l'ordre du jour)

50. M. M. Sola Afolabi, Directeur du Centre informatique communautaire (CIC) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a fait un exposé portant le même titre que la séance, suivi des interventions de Mme Kay Raseroka, Bibliothécaire de l'Université du Botswana et

Présidente sortante de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques et de Mme Juliet Ezechie, Administratrice principale de GeoQinetiq (Nigéria).

51. M. Afolabi a souligné que l'information devrait être disponible, viable, pertinente, rapide et d'un coût abordable. L'Afrique était prête à une augmentation de l'innovation et de la productivité en Afrique, notamment grâce à l'accès à une masse éduquée, au faible niveau des coûts du travail, à des structures législatives et institutionnelles nouvelles et à l'accès à l'Internet, à la télévision et à la presse. Il était également nécessaire de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour maximiser l'innovation et la productivité, notamment les réseaux de télécommunication, l'accès à l'Internet et les secteurs d'élaboration des contenus, les logiciels d'application et les spécialités culturelles. L'orateur a conclu en formulant les recommandations suivantes:

- a) Utiliser la technologie appropriée selon le niveau économique et culturel, le sexe et l'âge ;
- b) Prévoir une redondance délibérée en ce qui concerne l'infrastructure, les effectifs et les procédures ;
- c) Utiliser les technologies et procédures existantes aux fins de l'innovation.

52. Dans sa communication intitulée "*Access to Information and Knowledge Enabled by KLIS for the Majority in Africa*" (Accès à l'information et au savoir grâce au KLIS pour la majorité des Africains), Mme Kay Raseroka a indiqué que le KLIS concernait les services du savoir, des bibliothèques et de l'information, y compris les archives et les musées. Les communautés autochtones africaines créaient également un savoir et devaient donc jouer un rôle central dans la création de contenu local. Le savoir autochtone embrassait l'agriculture, la faune et la flore, ainsi que la gestion de l'environnement. La tradition orale était importante en Afrique en tant que principal moyen de transmission du savoir, qui était mémorisé. L'accès au savoir autochtone était difficile pour différentes raisons, notamment le faible niveau de développement des institutions dans la plupart des pays africains, la faible présence du KLIS dans les zones rurales et la faiblesse des ressources humaines. En conclusion, l'oratrice a recommandé de promouvoir l'utilisation des ressources en matière de savoir et d'information à tous les niveaux et préconisé des programmes de renforcement des capacités des professionnels du KLIS.

53. Dans son exposé intitulé "*Retooling the Geo-information Profession to Revamp the Economy - The GeoQinetiq Experience*" (Restructurer la profession de géo-information pour moderniser l'économie - L'expérience de GeoQinetiq), Mme Juliet Ezechie a présenté une étude de cas sur la façon dont GeoQinetiq au Nigéria s'employait à renforcer les capacités des institutions et des personnes à l'échelon local, dans le domaine de la formation à la géo-informatique, pour leur permettre de participer à l'économie nigérienne. Elle a souligné que le Nigéria, qui comptait le plus important système d'enseignement universitaire en Afrique subsaharienne, accusait un manque général d'installations techniques pour la géo-information, ainsi que de professeurs de haut niveau. La conséquence en était que les diplômés de ces institutions, mal formés, ne parvenaient pas à trouver du travail, faute de compétences et de connaissances adéquates. Pour remédier à cette situation, le projet GeoQinetiq avait proposé un plan quinquennal consistant à créer des centres d'excellence de géo-information dans les différentes académies, avec des formateurs qualifiés. Le projet devrait permettre à long terme de travailler avec les institutions retenues pour améliorer leurs méthodes d'enseignement et leur potentiel d'apprentissage.

54. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont souligné les points suivants :

a) Il convenait d'assurer une plus large diffusion et utilisation du savoir traditionnel et autochtone, en associant les universités et leurs bibliothèques à la gestion et à la diffusion de ce savoir ;

b) Il convenait de mettre l'information pour le développement à la portée de tous et d'utiliser divers moyens de diffusion à cet effet, notamment des centres de documentation communautaires dans les zones rurales et urbaines. À cet égard, les participants ont jugé essentiel de renforcer les capacités des bibliothécaires et des professionnels de l'information pour qu'ils puissent fournir des services d'information novateurs et adaptés à la culture locale ;

c) Il était nécessaire que les gouvernements accroissent le financement des services du savoir, de bibliothèques et d'information pour leur permettre de desservir les zones rurales ;

d) Il convenait d'assurer une protection adéquate de tous les droits de propriété intellectuelle.

Partie B: Réunions des sous-comités

Sous-Comité des technologies de l'information et de la communication (CODI-TIC)*

55. Les membres du Bureau ci-après ont été élus :

- | | | |
|------|-----------------|-----------------------------------|
| i) | Président: | M. Aziz Rabba (Maroc) |
| ii) | Vice-Président: | M. Jean Marie Noah (Cameroun) |
| iii) | Rapporteur: | Mme Espérance Niyonzima (Burundi) |

56. M. Moses Ubaru, Directeur technique de l'Agence nigériane pour les technologies de l'information et consultant auprès de la CEA, a présenté un rapport sur une étude qu'il avait réalisée dans un certain nombre de pays africains concernant les TIC et l'emploi. Il a souligné les conditions permettant aux TIC de créer plus d'emplois et de mieux contribuer à la réduction de la pauvreté. Il a ensuite recommandé aux pays africains de se positionner pour la sous-traitance dans le secteur des TIC, afin de tirer parti des bas salaires, de l'environnement multilingue, d'un fuseau horaire favorable, du grand nombre d'informaticiens, de la reconnaissance de la diaspora et de l'amélioration des infrastructures TIC.

57. Dans un rapport sur la mise en œuvre des recommandations de CODI IV, le secrétariat de la CEA a informé les participants qu'en dépit des questionnaires distribués dans l'ensemble des États membres, seules dix réponses avaient été reçues, d'où l'insuffisance des informations obtenues de la part des pays. Les participants ont recommandé de créer, à l'exemple du Nigéria, des CODI nationaux dans les États membres pour permettre aux experts de se rencontrer régulièrement au niveau national tout au long de l'année et d'examiner des questions relatives au CODI. Les participants comptaient que cette

* Le compte rendu intégral des travaux du Sous-Comité a été publié sous la cote E/ECA/CODI/5/299/Annexe 1.

recommandation serait appliquée durant le processus du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement (CODIST).

58. M. Clement Dzidonu, Président du Comité technique consultatif africain sur la mise en œuvre de l'Initiative « Société de l'information en Afrique » (ATAC), a présenté le rapport de la quatrième réunion du Comité Il a rappelé à l'intention des participants que le Comité avait été créé en vertu d'une résolution du Conseil des ministres de la CEA, adoptée en 1996, qui invitait le Secrétaire exécutif à mettre en place un comité consultatif, chargé de donner des avis au Conseil sur la mise en œuvre de la Société de l'information en Afrique.

59. Le secrétariat de la CEA a présenté un rapport sur ses activités durant la période 2005-2007, mettant en exergue les points ci-après :

- Élaboration de politiques et plans pour édifier l'infrastructure nationale de l'information et de la communication (INIC) ;
- Appui à l'harmonisation des politiques et des réglementations sous-régionales au sein des communautés économiques régionales (REC) ;
- Sensibilisations aux défis et aux possibilités liés au commerce électronique ;
- Facilitation de la participation du secteur privé aux activités liées à la société de l'information
- Suivi et évaluation du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ;
- Renforcement des capacités des agents de l'État et d'autres parties prenantes dans de nombreux domaines, notamment l'évaluation de la société de l'information, la mise au point de logiciels gratuits et à code source ouvert et la prise en compte des spécificités dans les technologies de l'information et de la communication.

60. Le secrétariat a également présenté le programme d'activités pour la période biennale 2008-2009, dont les objectifs étaient essentiellement de renforcer et de soutenir une société de l'information et une économie du savoir africaines, ainsi que de développer la capacité de formuler, d'adapter et d'appliquer des politiques et programmes appropriés en matière de TIC et de sciences et techniques.

61. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont noté avec satisfaction qu'un travail important avait été accompli durant la dernière période biennale. Ils ont en outre souligné la nécessité pour la CEA de poursuivre son appui aux États membres, tout en demandant à ces derniers de se montrer dynamiques s'ils voulaient obtenir les ressources supplémentaires nécessaires pour accélérer l'exécution des diverses activités liées aux TIC pour le développement sur le continent. S'agissant de l'appui aux sous-régions, les participants ont recommandé d'affecter aux diverses CER des experts qui travailleraient directement avec les pays pour coordonner la mise en œuvre des stratégies électroniques et harmoniser les cadres des TIC. Ils ont aussi recommandé, en vue de faciliter le dialogue et les échanges en cours entre les membres du Sous-Comité, que le secrétariat de la CEA instaure des discussions en ligne.

62. Présentant le mandat du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement (CODIST), le secrétariat a indiqué que le Comité travaillerait dans le cadre des politiques et procédures de l'ONU et sous la supervision générale de la Conférence des ministres de la CEA. Les participants ont ensuite recommandé la tenue d'une réunion de suivi avec les CER destinée à établir des programmes de travail pour la coordination des activités des CODIST nationaux dans chaque sous-région.

63. M. Guellouz Ridha, Conseiller du Ministre tunisien chargé des TIC, a fait un exposé dans lequel il a décrit les rapports entre TIC et création d'emplois en mettant en exergue les importantes mesures politiques nécessaires pour améliorer l'utilisation des TIC en tant que catalyseur de création de nouveaux emplois. Le secteur des TIC était en train de devenir un secteur économique clef dans plusieurs pays, couvrant différents domaines et exigeant un large éventail de compétences.

64. Dans son exposé intitulé « Cadres réglementaires sous-régionaux porteurs: l'exemple de la CEDEAO », M. Abdoullah Cissé, Recteur de l'Université régionale de Bambey (Sénégal) et consultant auprès de la CEA, a présenté les résultats provisoires d'une étude commandée par la CEA et réalisée avec l'appui financier du Fonds canadien pour l'Afrique, sur l'harmonisation des cadres juridiques des TIC dans la sous-région de la CEDEAO, ainsi que les défis et les possibilités pour les États membres de la CEDEAO.

65. Dans sa présentation, M. Constantino Sotomane, Directeur de l'Institut informatique de l'Université Eduardo Mondlane du Mozambique, a souligné l'expérience de ce pays concernant, d'une part, l'élaboration d'une stratégie nationale en matière des sciences et techniques et d'innovation et, d'autre part, la mise en place des institutions nécessaires pour l'appliquer. Il a notamment cité le travail en cours à l'Institut informatique du Mozambique pour former des entrepreneurs en TIC. L'orateur a indiqué en conclusion que les sciences et techniques et l'innovation influaient sur le niveau de création d'emplois en améliorant la concurrence au niveau de la demande de main d'œuvre.

66. Le secrétariat de la CEA a présenté le rapport de l'Atelier d'experts sur les TIC et l'emploi pour la réduction de la pauvreté en Afrique, organisé le 30 avril 2007 à Addis-Abeba. L'étude a été conjointement réalisée par la CEA, l'OIT et l'UIT, avec l'appui financier du Gouvernement finlandais. Elle visait à examiner le secteur des TIC en tant que facteur de création d'emplois et de croissance de la productivité dans les autres secteurs de l'économie. Les débats et recommandations concernant l'étude ont porté essentiellement sur l'exactitude des données, la méthodologie, la libéralisation du secteur, le point de vue des organisations syndicales, le secteur informel des TIC, la nécessité d'une matrice pour présenter les résultats des pays et d'un modèle pour présenter les liens entre les TIC et l'emploi.

67. M. Aziz Rabbah, Conseiller au Cabinet du Premier Ministre du Maroc, a fait part de l'expérience de son pays en matière d'externalisation des activités liées aux technologies de l'information, basée sur la stratégie électronique du Maroc mise en place en 2001. Il a souligné que cette stratégie avait permis de créer plus de 20 000 emplois et de dynamiser le secteur. Enfin, l'orateur a indiqué qu'il importait de renforcer les capacités et de créer des infrastructures pour promouvoir l'externalisation.

68. M. Newrajall Burton, Président de l'Office mauricien de l'informatique, a mis en exergue la croissance que connaissait actuellement l'industrie des TIC dans son pays. Maurice devait sa réussite à un cadre juridique approprié, une main-d'œuvre compétente et bilingue, une infrastructure de pointe, un

environnement favorable aux affaires et un fuseau horaire propice. La créativité des parties prenantes, une éducation et une formation de qualité, ainsi que les partenariats, étaient toutefois nécessaires pour faire progresser le pays encore davantage.

69. M. Meoli Kashorda, de l'Université de Nairobi et consultant de la CEA, a présenté les objectifs de l'étude commandée par la CEA et le Fonds canadien pour l'Afrique sur les liens entre les TIC, le commerce et la croissance économique au Kenya, notamment les tendances concernant la réglementation, les politiques et le cadre de TIC dans le pays.

70. M. Assefa Admassie, de l'Université d'Addis-Abeba, a présenté les conclusions d'une étude éthiopienne sur le cadre politique, juridique et réglementaire des TIC et la préparation du secteur privé au commerce électronique. Il a souligné l'importance des politiques appropriées, des infrastructures et des compétences en matière de l'intégration des TIC dans l'ensemble des secteurs de l'économie.

71. M. Muroro Dziruni, du Zimbabwe, a présenté les résultats d'une étude sur la création d'emplois TIC pour les jeunes, centrée sur les voies et moyens d'utiliser les TIC dans la solution de divers problèmes concernant les jeunes. Il a ensuite présenté un projet de partenariat ciblant les jeunes de la base de la pyramide, assortie d'une formation non formelle sur les options d'emplois en matière des TIC.

Résumé des travaux du Sous-Comité de la géo-information (CODI-Géo)*

72. La Présidente sortante, la représentante du Soudan, a présenté un rapport de synthèse sur les activités des groupes de travail sur le Référentiel géodésique de l'Afrique (AFREF), les données fondamentales, les normes et le renforcement des capacités.

73. Les membres du Bureau ci-après ont été élus :

Président :	M. Félix Elongo (République du Congo)
Vice-Président:	M. Derek Clarke (Afrique du Sud)
Rapporteur:	M. Bernard J. Mukwezi (Ouganda)

74. Le secrétariat a fait un bref exposé sur la restructuration de la CEA et son impact sur le Comité, notant que la quarantième session de la Conférence des ministres de la CEA, tenue en avril 2007, avait approuvé le nouveau Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement (CODIST) pour remplacer, à partir de la présente session, l'actuel Comité de l'information pour le développement (CODI). Le mandat du Sous-Comité de la géo-information reconstitué, établi par le secrétariat en application des directives de la Conférence des ministres, a été adopté.

75. Le secrétariat a présenté un rapport sur les activités de la CEA dans le domaine de la géo-information depuis la tenue de CODI IV, notamment une séance de travail commune réunissant les responsables des infrastructures nationales de l'information et de la communication (INIC) et des infrastructures de données spatiales (IDS) dans six pays; un symposium sur les systèmes de gestion foncière, organisé conjointement avec Ressources naturelles Canada; la poursuite des activités sur les

* Le compte rendu intégral des travaux du Sous-Comité a été publié sous la cote E/ECA/CODI/5/299/Annexe 3.

limites administratives de deuxième niveau et la mise au point d'un outil pour visualiser les progrès accomplis dans la réalisation des OMD, destiné à la quarantième session de la Conférence des ministres de la CEA. Les rapports d'étape remis par les États membres, concernant certains aspects du développement et de la gestion de la géo-information, ont été présentés, ainsi que des rapports succincts établis par des centres régionaux spécialisés de la CEA et des organisations partenaires, dont le Centre régional de formation aux techniques de levés aériens (RECTAS), le Centre régional de la cartographie des ressources de développement (RCMRD) et l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACTD).

76. Le Sous-Comité a entériné une proposition selon laquelle les projets financés par des organismes extérieurs devraient soutenir la constitution d'IDS, et l'information géographique devrait être intégrée dans les projets et programmes financés à partir de ces ressources.

Questions techniques

77. Le Président du Groupe de travail sur les normes a présenté le rapport de l'atelier pré-CODI sur la définition d'un gabarit africain de métadonnées, axé sur la norme ISO 19115 de métadonnées géospatiales. L'atelier avait été co-organisé par EIS-Africa et la CEA, et animé par Antony Cooper du CSIR et Dave Danko de l'Institut de recherche pour l'environnement (ESRI). Les recommandations issues de l'atelier ont été adoptées par le Sous-Comité et intégrées dans les résolutions de la réunion.

78. Le Président du Groupe de travail sur l'AFREF a indiqué que les participants à la réunion avaient recommandé aux pays de créer des comités de parties prenantes et d'organiser des forums pour sensibiliser le public. Les participants ont par ailleurs convenu qu'il fallait établir des plans d'activités triennaux ou quadriennaux pour la mise en œuvre d'AFREF. À cet effet, tous les pays ont été priés de présenter au Comité directeur leur proposition de plan d'activités concernant leur réseau de stations de référence en continu du Système mondial de navigation par satellite (GNSS) et de navigateurs (GPS).

79. L'Afrique du Sud a présenté deux études sur les ensembles de données fondamentales. La première étude avait établi une définition cohérente des ensembles de données spatiales fondamentales pour l'Afrique et en avait recensé les composantes, étant donné qu'il n'existait aucune définition normalisée. La deuxième étude avait dressé un état des données géospatiales fondamentales actuelles et des métadonnées couvrant l'ensemble du continent et relevé les insuffisances dans chaque État membre. Le Comité a approuvé les neuf recommandations de l'exposé.

80. Le secrétariat a présenté un projet en cours sur la création d'une base de données pour soutenir la planification d'infrastructure de transport en Afrique, en particulier un projet conjoint CEA/UA, établi à partir de données provenant de diverses sources, notamment une carte numérique du monde, les nomenclatures de l'ESRI et de la CIA, la base de données de la Banque mondiale sur les aéroports et le Centre logistique commun des Nations Unies.

81. Le secrétariat a également soumis une proposition visant à créer une base de données des infrastructures régionales de données spatiales (IRDS), qui consisterait en un cadre géodésique (comprenant l'AFREF), un système d'échange de métadonnées (comprenant l'inventaire des ensembles de données fondamentales) et une série de bases de données géospatiales fédérées et par attribut. Il faudrait, à cet effet, négocier la coordination, l'interopérabilité et les modalités de partage de données

avec les partenaires, notamment des antennes dans chaque pays, que la CEA et les partenaires aideraient à mettre en place.

82. Le coordonnateur du Bureau exécutif de TIGER a fait un exposé sur l'initiative TIGER Africa, lancée en 2003 en application de la recommandation du Sommet mondial sur le développement durable consistant à utiliser l'observation de l'espace aux fins de gestion des ressources en eau et de ressources foncières. L'initiative visait à permettre aux pays africains de surmonter les problèmes qu'ils rencontraient dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données géographiques liées aux ressources en eau, en exploitant les avantages qu'offraient les techniques d'observation de la Terre. L'orateur a invité les pays africains à s'impliquer davantage dans l'initiative TIGER Africa s'ils voulaient atteindre les objectifs du Sommet mondial sur le développement durable.

83. Le secrétariat a fait une présentation sur l'outil mis au point par la CEA, dénommé Cartographie des OMD, qui permettait de suivre et d'analyser les progrès des États membres dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cet outil comprenait des fonctionnalités servant à établir une cartographie thématique des progrès en matière des OMD, à visionner des données brutes ou dérivées, à dresser un graphique, à faire le tri des indicateurs et à télécharger des données, ainsi qu'à générer un riche ensemble de statistiques sommaires et de mesures spatiales.

Questions de fond

84. Les participants ont appris que la CEA et Ressources naturelles Canada préparaient une publication concernant les systèmes d'information sur la gestion des terres dans l'économie du savoir. Un symposium avait été organisé à cet effet, en décembre 2006 et Ressources naturelles Canada avait établi, sur la base du symposium, un cadre de principes en 16 points.

85. Des représentants de l'Initiative commune UA-CEA-BAD de politique foncière et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont présenté un travail en cours sur la mise au point d'un cadre de politique foncière en Afrique. Le cadre devrait principalement fournir aux pays africains une base pour formuler un engagement politique, établir des programmes d'activités et des politiques foncières rationnelles communes, établir des directives claires et définir de bonnes pratiques en matière de politique, de réformes et d'institutions foncières, promouvoir un traitement constructif des questions foncières dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) afin de faciliter la transformation agricole, promouvoir des programmes permettant de garantir les droits fonciers urbains pour soutenir la croissance urbaine et le développement des zones périurbaines et soumettre les questions de politique foncière et de performance des institutions foncières au Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

86. Le Vice-Président du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG) a fait un exposé sur la normalisation des noms géographiques, soulignant l'importance des noms géographiques et leur impact sur le développement économique et social. Il a rappelé la mission et les objectifs du GENUNG et indiqué que les pays africains devraient participer à ses travaux. Pour encourager cette participation, les participants à la vingt-troisième session du Groupe à Vienne avaient envisagé de tenir la vingt-cinquième session en Afrique.

87. Les représentants du Programme de gestion des informations sur l'eau et les terres en Somalie (SWALIM) de la FAO et de la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation (DEWA) du PNUE ont fait un exposé commun sur l'expérience de l'ONU en matière d'application de l'initiative IDS en Afrique de l'Est, en mettant l'accent sur les activités du projet SWALIM et de l'application des principes de l'IDS en Somalie et sur la mise en œuvre d'une initiative IDS pour l'Afrique de l'Est. Les orateurs ont montré comment une approche commune de partage de données, d'informations et de services par l'utilisation de technologies appropriées et de collaboration organisationnelle pouvait rendre opérationnel l'échange d'informations.

88. Le représentant de l'ESRI a fait un exposé sur la contribution de la géo-information à la fourniture de services gouvernementaux électroniques, mettant en exergue les avantages tels que la commodité, une meilleure accessibilité des services publics, l'efficacité interne, une meilleure prestation des services publics, la collaboration, la communication visuelle de l'information et l'enrichissement des tâches.

Nouvelles tendances

89. Le représentant de l'ESRI a fait une démonstration sur le nouveau service en ligne ArcGIS Explorer de son institut, qui offrait gratuitement des cartes et des images bidimensionnelles, ainsi que des représentations du globe en trois dimensions permettant de visualiser des données géospatiales. Les utilisateurs avaient la possibilité d'établir des globes sur mesure à partir de leurs propres données. Le programme présentait une vue plus réaliste de la Terre que celle offerte par les cartes ordinaires.

90. Le représentant du SWALIM de la FAO a présenté Tracks4Africa (T4A), une approche communautaire de collecte de données sur les routes, les pistes et le relief à l'aide de navigateurs GPS. Après examen des données, une méthode de moyenne spatiale était utilisée pour assurer une certaine cohérence dans les informations avant de les télécharger sur la base de données destinée aux utilisateurs. Les données pouvaient également être intégrées dans le site en ligne Google Earth.

Thèmes spéciaux sur la géo-information

91. Des exposés et des discussions ont porté sur les sujets suivants: i) African Geo Information Research Network (AGIRN); ii) création d'un portail sur les informations géospatiales (Société internationale de photogrammétrie et télédétection - SIPT) ; iii) Centre régional pour la cartographie des ressources pour le développement (RCMRD) ; iv) Centre régional de formation aux techniques des levés aériens (RECTAS) ; v) appui du Japon à la géo-information en Afrique ; vi) proposition de création d'un consortium d'universités africaines pour les bibliothèques et les systèmes d'information foncière ; vii) modèle de partenariat public/privé dans l'économie du savoir du Département des ressources naturelles du Canada; viii) bulletin d'information concernant l'IDS comme sources principales de connaissance spatiales.

Questions diverses

92. Les pays africains ont été invités à participer à la prochaine réunion de l'Association cartographique internationale et à poser leur candidature pour des postes dans les commissions et groupes de travail. Compte tenu du double rôle de CODI (organe délibérant et plate-forme d'échange

intellectuel), certains documents proposés par les participants ont été adaptés aux fins de présentation le dernier jour de la session. Il s'agissait des documents suivants : *AfricaGIS 2007 Conference Updates*; *Treating Geospatial as Sector*; *GEO Technology and e-governance*; *Geospatial Data - MakeIt Work*; *GIS & RS Implications on LIS*; *Trends and GEO for Employment*; *AARSE 2008 Conference Updates*; *Lake Victoria Water Level Fluctuation Study Using Radar Data* (étude des fluctuations du lac Victoria en utilisant des données radar); enfin un document sur un exemple d'activités de l'Agence japonaise de coopération internationale dans le domaine de la géo-information.

93. Le rapport du Sous-Comité a été examiné et adopté en vue d'être présenté au Comité principal.

Sous-Comité de la statistique (CODI-Stat)*

94. Le rapport intégral des travaux du Sous-Comité, a été publié sous la cote E/ECA/CODI/5/29a/Annexe 2.

95. Le Bureau ci-après a été élu :

Président:	Sénégal
Premier Vice-Président:	Cameroun
Deuxième Vice-Président:	Mozambique
Premier Rapporteur:	Malawi
Deuxième Rapporteur:	Maroc

96. M. Dimitri Sanga, Directeur par intérim du Centre africain pour la statistique (CAS), a présenté le processus de repositionnement de la CEA, s'agissant en particulier des activités statistiques, en indiquant que des mesures concrètes avaient été prises pour donner suite à la recommandation des États membres selon laquelle la Division de la statistique devrait être pleinement restaurée. Il a exhorté les membres du Sous-Comité à examiner et à approuver le mandat du nouvel organe subsidiaire sur la statistique dénommé Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique).

Rapport sur le programme d'activités en matière de statistiques

97. Le secrétariat a présenté un rapport sur l'exécution du programme de travail pour la période 2006-2007, et ses 17 produits réalisables, et donné un aperçu du programme de travail pour la période 2008-2009. Le programme de travail avait été exécuté à 55% en mai 2007 et le secrétariat était sur la bonne voie pour exécuter le reste du programme de travail. Toutefois, en raison de coupes budgétaires, il n'avait pas été possible de démarrer le projet opérationnel sur la comptabilité nationale.

98. Le secrétariat a également fait une présentation sur la création du Centre africain pour la statistique, son orientation stratégique et son programme de travail pour la période biennale 2008-2009. Le Sous-Comité a pris acte avec satisfaction de la création du Centre, approuvé le programme de travail pour la période 2008-2009 et appelé les partenaires de développement régionaux (CUA, BAD), sous-régionaux et autres à soutenir la CEA dans l'exécution de ce programme.

* Le compte rendu intégral des travaux du Sous-Comité a été publié sous la cote E/ECA/CODI/5/29a/Annexe 2.

99. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont félicité la CEA de la création du Centre africain pour la statistique. Toutefois, ils ont réaffirmé leurs préoccupations concernant la situation de la dotation en personnel, qui devait être améliorée afin de permettre au Centre de contribuer efficacement au développement de la statistique en Afrique.

100. Le mandat de la Commission africaine de la statistique (StatCom-Afrique) a été examiné et la Commission approuvée en tant que plate-forme pour le développement statistique en Afrique et lien avec le système statistique mondial. Les participants ont invité la CEA à convoquer annuellement la réunion de la Commission, pour mettre en place les sous-comités nécessaires et charger les groupes de travail et les groupes d'étude d'entreprendre différents travaux. Ils ont par ailleurs appelé la CEA et ses partenaires à étudier la possibilité de rationaliser les réunions statistiques et, en particulier, d'étudier la pertinence du Conseil consultatif sur la statistique en Afrique (ABSA).

101. Le Sous-Comité a été informé au sujet du site Web du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement de la capacité statistique en Afrique (CSRR), du rôle de la CEA en tant que secrétariat de coordination du CSRR et de l'état de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) en Afrique. Le Sous-Comité a noté le manque de progrès et d'information sur la mise en œuvre du CSRR, notamment en ce qui concernait les divers liens dans le site Web et la précision des informations sur la situation du pays. Il a proposé à ce sujet que soient nommés sans délai des coordonnateurs du CSRR auprès de la CEA et de la BAD. La nomination de coordonnateurs aux niveaux sous-régional et national a été examinée, l'une des possibilités étant de désigner un coordonnateur unique pour le Programme de comparaison internationale (PCI) et le CSRR et d'associer les organisations sous-régionales qui contribuaient au PCI.

102. Le Sous-Comité a réitéré la profonde inquiétude qu'il avait exprimée lors de sa précédente réunion concernant la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 ; il a en particulier noté que la majorité des pays ne faisaient que compiler le PIB par dépense et par secteur industriel au prix courant et au prix constant et a souligné le manque persistant de ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre efficace du SCN de 1993 alors que l'aide offerte par la CEA était insuffisante pour renforcer la capacité des pays en matière de compilation de comptes. La collaboration entre la CEA et les autres partenaires comme la BAD, AFRISTAT et le COMESA au cours du Programme de comparaison internationale était médiocre. Le Sous-Comité a demandé à la CEA d'accroître son assistance aux pays, en insistant sur les activités de renforcement des capacités, notamment les ateliers, la formation et la fourniture d'assistance matérielle et technique, en collaboration avec les autres organisations sous-régionales et les CER.

Questions nouvelles : Charte africaine de la statistique

103. Le Sous-Comité a été informé que la Commission de l'Union africaine (CUA) avait établi la Charte africaine de la statistique, qui devrait être adoptée par la conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement africains en juillet prochain. Vu les contraintes de temps, le processus d'information, d'approbation et d'adoption de la Charte suscitait de vives préoccupations, tout comme la participation des pays, de la BAD et de la CEA.

104. Il faudrait veiller à ce que la Charte soit cohérente avec les divers mandats des organisations régionales, afin d'éviter un conflit de compétences au niveau des pays. La CUA devrait distribuer le

projet de charte aux divers forums et réunions organisés par la CEA, pour permettre aux parties intéressées d'en vérifier la compatibilité avec divers autres instruments.

105. S'agissant de la Journée africaine de la statistique de 2007, le Sous-Comité a estimé que le thème de celle-ci devrait cadrer avec ceux de la Conférence des ministres de 2006 et de 2007, à savoir l'emploi et les OMD, et que les outils de promotion élaborés par la CEA devraient être transmis aux pays, de préférence six semaines avant la célébration de la Journée.

106. Le Sous-Comité a adopté le rapport et les recommandations de la réunion, qui seront présentés au Comité principal.

Sous-Comité du savoir, des bibliothèques et des services d'information pour le développement (CODI-KLIS) (point 7.4 de l'ordre du jour)*

107. Mme Aida Opoku-Mensah, Directrice de la Division des technologies de l'information et de la communication, de la science et de la technologie (DTST) de la CEA, a garanti aux membres du CODI-KLIS l'attachement de la Commission, d'une part, aux activités liées au savoir, aux bibliothèques et aux services d'information pour le développement, en tant que composante du programme de la Commission et, d'autre part, à la pérennité du Sous-Comité. Elle a engagé les bibliothécaires et les spécialistes de l'information à travailler sans relâche pour éliminer les grandes disparités concernant l'accès au savoir et aux services d'information pour le développement, qui entravaient les programmes de développement dans presque tous les pays africains.

108. Le Bureau a été élu comme suit:

Présidente:	Mme Kay Raseroka (Botswana)
Première Vice-Présidente:	Mme Helena Asamoah-Hassan (Ghana)
Deuxième Vice-Présidente:	Mme Rafea Ashamallah Ghobrial (Soudan)
Premier Rapporteur:	M. Tengeneza Baguma Désiré Didier (Rép. dém. du Congo)
Deuxième Rapporteur:	Mme Sarah Kagoda-Batuwa (Tanzanie)

109. Suite à une proposition de l'Afrique du Sud, soutenue par le Nigéria, la question du repositionnement de la CEA et de ses incidences sur le Sous-Comité a été inscrite à l'ordre du jour pour examen.

Rapport du secrétariat

110. M. Abraham Azubuike, Bibliothécaire en chef de la CEA, a présenté le rapport du secrétariat sur les activités liées à KLIS exécutées depuis la tenue de CODI IV. Il a indiqué que la CEA avait fait très bonne impression dans ce domaine et ses activités visaient à améliorer l'accès au savoir, aux bibliothèques et à l'information pour le développement au sein des États membres, conformément au sous-programme 2006-2007 de l'ONU, intitulé: *Utilisation de l'information aux fins du développement*. Les stratégies déployées consistaient notamment dans les actions suivantes :

* Le compte rendu intégral des travaux du Sous-Comité a été publié sous la cote E/ECA/CODI/5/29a/Annexe 4.

- a) Promouvoir la mise en réseau et le partage du savoir concernant les services et les réseaux de bibliothèques virtuelles et numériques, notamment en développant le Réseau africain de bibliothèques et d'information (AVLIN) ;
- b) Développer, maintenir et offrir un accès à des bases de données et contenus en ligne afin d'améliorer l'accès de tous à l'information pour le développement en Afrique ;
- c) Promouvoir l'application de normes et de pratiques internationales ayant fait leur preuve en la matière ;
- d) Plaider en faveur de politiques et stratégies diversifiées en matière d'information et de savoir, en particulier s'agissant de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ;
- e) Créer et maintenir des alliances et des partenariats stratégiques avec des organisations de développement régionales et internationales s'intéressant aux bibliothèques et aux services semblables d'information pour le développement ;
- f) Enfin, fournir des services consultatifs et de renforcement des capacités aux États membres.

111. Le Sous-Comité avait contribué à l'élaboration de la position africaine sur les bibliothèques au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et le Programme d'action de l'après-SMSI sur l'accès à l'information et au savoir à l'appui des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il avait également apporté des contributions similaires en matière de stratégies électroniques à la deuxième phase du SMSI organisée à Tunis et pris part à la conférence préparatoire au SMSI-2 intitulée: « Bibliothèques: la société de l'information en marche », tenue à la Bibliotheca Alexandrina en Égypte; il avait aussi contribué à assurer le service d'ateliers et réunions sur le SMSI organisés par la CEA à Tunis; apporté une assistance technique aux États membres africains pour les négociations sur la reprise de la troisième session du Comité préparatoire tenues du 13 au 15 novembre 2005 et avait recueilli des contributions à partir des préoccupations exprimées par les délégués et des rapports intérimaires, ainsi que des réseaux de partenariat. Le Sous-Comité avait collaboré avec ses partenaires pour améliorer la planification et l'exécution de programmes, en particulier ceux relatifs aux bibliothèques, à l'information et à la gestion du savoir pour le développement. Il avait aussi participé aux activités de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques ainsi qu'à celles d'autres organisations et sommets au SMSI.

112. La CEA a organisé, du 27 au 30 mars 2006 à Addis-Abeba, dans le cadre de la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), une conférence sur l'accès à l'information et au savoir pour promouvoir le développement. La Conférence avait permis de réfléchir sur la définition d'un cadre d'action pour la mise en œuvre en Afrique des recommandations du SMSI concernant l'accès à l'information et au savoir au service du développement en Afrique et aux méthodes à appliquer. Plus de 80 bibliothécaires et spécialistes de l'information, dont des responsables nationaux de bibliothèques et des présidents d'associations de bibliothèques représentant dix-huit pays et dix organisations régionales ont pris part à la Conférence. Des exposés ont été faits, notamment sur les sujets suivants: décisions du SMSI concernant les bibliothèques et l'accès à l'information et au savoir; accès à l'information dans les stratégies de développement; plaidoyer en faveur de politiques et stratégies de l'information efficaces;

les bibliothèques africaines comme centres d'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), le contenu local en format physique, numérique, hybride et virtuel; libre accès à l'information de source gouvernementale et intergouvernementale; et, dépôts légaux numériques et libre accès au contenu électronique. La Conférence était parvenue aux résultats suivants: conclusion d'un accord sur les éléments pertinents d'un cadre d'action pour les stratégies et activités locales, nationales et panafricaines; établissement d'un modèle de résolution pour présenter les problèmes aux divers échelons politiques nationaux; création d'un réseau d'action dénommé «Access to Information Network - Africa (ATINA)», qui avait élaboré un programme pour la conférence de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques en août 2007 à Durban en Afrique du Sud. Les communications faites à cette conférence pouvaient être consultées à l'adresse : <http://www.uneca.org/disd/events/2006/wsis-library/index.html>.

Réseau africain de bibliothèques virtuelles et d'information (AVLIN)

113. M. Azubuiké a indiqué que la CEA avait maintenu le portail d'AVLIN afin de mettre à la disposition des bibliothèques africaines des renseignements et des outils au moyen desquels elles pourraient mettre en place des bibliothèques virtuelles numériques. Le portail comportait des liens vers des logiciels à code source ouvert, du matériel de formation et des manuels. Il est divisé en plusieurs parties:

- a) AVLIN: brève introduction et liens vers tous les documents du Réseau ;
- b) Droits d'auteur (copyright) et autres aspects de la propriété intellectuelle – liens vers des institutions et autres sources importantes qui renseignaient sur la réglementation relative aux droits applicables aux ressources numériques ;
- c) Bibliothèques numériques – liste de grands projets et autres initiatives concernant les bibliothèques et les dépôts numériques, et les revues en ligne ;
- d) Moyens de formation – liens vers des formations aux bibliothèques virtuelles numériques, notamment celles proposées par l'UNESCO et le programme PERI (Programme for the Enhancement of Research Information) ;
- e) Politiques et stratégies – recueil de ressources sur les politiques et stratégies relatives aux bibliothèques numériques et sur l'élaboration et l'application de ces politiques ;
- f) Gestion des projets – lien vers un site donnant accès à un ensemble d'autres sites sur la gestion des bibliothèques numériques et des projets connexes ;
- g) Logiciels – liste de programmes à code source ouvert utiles pour créer et diffuser des collections numériques et pour mettre en place des systèmes d'information généralistes et y accéder.

114. Le Sous-Comité avait apporté des contributions de fond à la publication intitulée "*Role of Development Information in the Economy*" (Rôle de l'information pour le développement dans l'économie), ainsi qu'à une réunion de groupe spécial d'experts organisée, les 12 et 13 mars 2007, par le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique australe à Lusaka (Zambie), afin d'examiner la

publication. La réunion avait enregistré la participation de 14 experts représentant des organisations nationales et régionales situées dans neuf pays africains (Afrique du Sud, Botswana, Malawi, Namibie, Nigéria, Sénégal, Swaziland, Zambie et Zimbabwe). Le Bibliothécaire en chef de la CEA avait fait un exposé sur les problèmes et les dimensions politiques de l'accès au savoir, aux bibliothèques et aux services d'information qui a eu un large écho dans les médias, notamment les blogs. Un article d'agence de presse sur la question, relayé par de nombreux journaux africains, était intitulé "*UN Calls for Development of Libraries in Africa*" (L'ONU appelle à développer les bibliothèques en Afrique).
http://english.people.com.cn/200703/13/eng20070313_356827.html

115. Les études et exposés techniques et politiques liés au KLIS ci-après avaient été établis durant la période considérée :

a) "*Accessibility to Government Information as a Determinant of Inward Foreign Direct Investment in Africa*" (Accès à l'information publique en tant que déterminant de l'investissement étranger direct en Afrique), présenté à la Conférence de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques, tenue à Séoul, avait été utilisé par la Fédération dans sa publication intitulée "*Libraries and the WSIS Action Lines*" (Les bibliothèques et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information) {<http://www.ifla.org/III/wsis.html>} pour dire que, d'après une étude récente sur l'Afrique, la perception négative qu'avaient les investisseurs du continent et le faible niveau de flux financiers qui en résultait s'expliqueraient par le fait que les investisseurs ne disposent pas d'informations adéquates (y compris l'information publique) sur l'Afrique.
<http://www.ifla.org/III/wsis/WSIS-Action-Lines.pdf>

b) *Les bibliothèques et la société de l'information en Afrique*, dont le secrétariat s'était servi pour mettre au point le cadre d'intervention en faveur des bibliothèques, avait été publié en octobre 2005 et avait été utilisé comme outil de promotion.

116. M. Azubuike a affirmé que les trois principales stratégies qui définiraient les futures activités KLIS de la CEA seraient le renforcement des capacités et la sensibilisation, l'information au service du développement et la gestion du savoir et, enfin, le renforcement des partenariats en vue d'intégrer l'accès au savoir grâce aux bibliothèques dans le programme de développement de l'Afrique. L'instauration de partenariats avec la section Afrique et d'autres groupes de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques, ainsi qu'avec les services pertinents de l'UNESCO, resterait au cœur des activités de promotion du KLIS de la CEA.

Questions de fond et tendances

117. Pour le prochain exercice biennal, CODI-KLIS a décidé de mettre l'accent sur les activités les plus susceptibles de faciliter l'accès à l'information au service du développement en Afrique. Il a, à cet effet, établi un plan d'action pour l'élaboration de stratégies et de programmes dans les États membres, qui invitait la CEA, les États membres et les autres parties intéressées à prendre des initiatives, dans leur domaines d'action respectifs, pour :

a) Créer et renforcer des bibliothèques nationales et publiques, des services et des réseaux d'information, en tant que liens cruciaux dans l'économie du savoir ;

- b) Collaborer avec les bibliothèques nationales dans les États membres à des travaux de recherche visant à évaluer l'état des bibliothèques publiques dans leur pays ;
- c) Créer des bibliothèques et des services d'information numériques afin d'améliorer l'accès du public à l'information, au savoir et aux possibilités économiques ;
- d) Collaborer avec les parties prenantes à une meilleure diffusion de l'information au service du développement au sein des communautés de base.

118. Le rapport de l'Atelier régional sur la gestion de l'information et du savoir au service du développement, tenu parallèlement au Colloque subsaharien sur la formation à l'utilisation de l'information et l'apprentissage permanent en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, organisé les 29 et 30 avril 2007, a été présenté. L'atelier portait sur l'apprentissage en tant que moyen d'autonomisation pour la réalisation des OMD. Des experts sur l'économie du développement, l'éducation, la santé, l'agriculture, les services de bibliothèque, la gestion de l'information, l'égalité homme-femme et la gouvernance et la citoyenneté ont fait des exposés sur l'apprentissage actif, la recherche active et les impératifs de la formation à l'utilisation de l'information et de l'apprentissage permanent dans ces domaines de développement. Le rapport, publié sous la cote ECA/ISTD/2007/06, se trouve sur le site Web d'AVLIN (www.uneca.org/avlin).

CODI-KLIS dans le nouveau programme de la CEA

119. Les membres du Sous-Comité ont examiné la place du KLIS dans la nouvelle structure et le nouveau programme de la CEA et souligné que les professionnels des services de bibliothèque et de l'information en Afrique avaient accueilli avec enthousiasme et espoir la création du Sous-Comité. Le grand nombre de participants à CODI-V s'expliquait par le fait que le KLIS formait un Sous-Comité à part entière, ce qui n'était pas le cas auparavant quand il faisait partie du Sous-Comité des TIC.

120. Le document E/ECA/CODI/4/9, intitulé « Rapport de la quatrième réunion du Comité de l'information pour le développement (CODI IV) », daté du 28 avril 2005, précisait que le mandat général du CODI -KLIS était :

- a) « De proposer des orientations de politique générale, régionales et sous-régionales, dans le domaine des bibliothèques et des services d'information » ;
- b) « D'aider les États Membres à fixer leurs objectifs nationaux et à évaluer les progrès au niveau du pays, dans le domaine des bibliothèques et des services d'information ».

121. Les membres du Comité des experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, dans le document ECA/COE/26/10, daté du 1^{er} mars 2007, paragraphe 21, page 4, sous le titre « Comité de l'information, de la science et de la technologie au service du développement », avaient établi que le CODIST serait composé « d'experts dans des domaines tels que les technologies de l'information et de la communication (TIC), les systèmes d'information géographique, les bibliothèques, la science et la technologie » pour orienter les activités du sous-programme 4.

122. Le Sous-Comité s'est aussi félicité du fait que la CEA reconnaît la valeur des bibliothèques et des services de l'information dans le développement, comme indiqué dans son rapport "*The Value of Library Services in Development*" (EC/ECA/DISD/CODI.3/16).

123. D'après le document E/ECA/COE/26/10, intitulé « Examen des mécanismes intergouvernementaux de la Commission », daté du 1^{er} mars 2007, le Comité examinerait également les questions relatives aux services de savoir et d'information essentiels pour faire avancer la mise en œuvre du programme de développement de l'Afrique».

124. En outre, dans son allocution prononcée le 1er mai 2007 à l'ouverture de CODI-V, le Secrétaire exécutif de la CEA regrettait que la plupart des bibliothèques et des centres d'information en Afrique ne pouvaient pas jouer leur rôle de sources d'information véritables et fiables, en raison de l'insuffisance de ressources, d'un usage limité de la technologie, d'une formation et de programmes de développement dépassés et d'une infrastructure physique médiocre ou inexistante.

125. Les bibliothèques et les services d'information, en permettant l'accès à l'information, avaient grandement contribué à la croissance économique des pays développés, ce que ces derniers reconnaissaient, comme en témoignait l'appui constant qu'ils apportaient à l'amélioration des bibliothèques et des services d'information. Pour que l'Afrique se développe dans tous les domaines, conformément à l'objectif de la CEA, il fallait que les dirigeants africains fassent leur cette réalité et développent les bibliothèques et les réseaux de bibliothèques de leur pays de manière à en faire bénéficier leurs communautés à tous les niveaux.

126. Compte tenu de l'expérience de la période où les services de bibliothèque et d'information relevaient du Sous-Comité des TIC (de CODI I en 1999 jusqu'à CODI IV en 2005), les membres du CODI-KLIS ont estimé que réintégrer le nouveau Sous-Comité KLIS dans le Sous-Comité des TIC du CODIST n'offrirait pas un environnement propice au développement de ces services.

127. Enfin, les membres du Sous-Comité ont souligné le fait que le nom du comité proposé - CODIST - mettait l'accent sur l'information au service du développement, qui était fournie par les services de géo-information, les bibliothèques et services d'information, et la recherche en matière de science et technologie. Les trois sous-comités étaient donc nécessaires et leurs activités pouvaient être diffusées grâce au TIC, entre autres moyens.

128. Partant de ces observations, les membres du KLIS ont recommandé que le Sous-Comité du savoir, des bibliothèques et des services d'information pour le développement (KLIS) continue d'exister en tant que sous-comité distinct du CODIST. Ils ont exhorté en conséquence la CEA à mettre en place les structures administratives et de gestion nécessaires pour continuer à soutenir les activités du Sous-Comité en tant que sous-comité autonome du CODIST.

129. Ils ont en outre demandé à la CEA d'utiliser, de toute urgence, AVLIN pour lancer les activités de renforcement des capacités permettant de créer des répertoires nationaux de données (contenus) générées dans les États membres.

130. Le rapport du Sous-Comité a été adopté en vue d'être présenté au Comité principal, conformément à une proposition du Malawi, soutenue par le Nigéria.

Partie C - Recommandations de CODI V

131. À l'issue de sa cinquième réunion, le CODI a adopté les recommandations ci-après, en même temps que les rapports et recommandations des quatre sous-comités. Les rapports intégraux des sous-comités sont publiés en annexe du présent rapport.

Tenant compte du fait que

132. L'information et le savoir sont devenus des ressources économiques fondamentales et des facteurs de compétitivité mondiale,

133. Le manque d'accès à l'information et au savoir est une source de pauvreté,

134. Le seul moyen pour l'Afrique de sortir de la situation difficile de son développement est d'atteindre rapidement l'objectif consistant à faire du continent un acteur de premier plan de la société de l'information,

135. La disponibilité et l'accès à une information et un savoir exploitables - notamment de bons indicateurs en ce qui concerne les TIC, des données statistiques fiables, des résultats de recherche et des indicateurs géographiques - revêtent une grande importance pour la formulation de politiques judicieuses en matière d'économie du savoir et d'ailleurs pour toute initiative de développement,

136. La mise au point d'un système efficace en ce qui concerne la science, la technologie et l'innovation est un fondement important de l'économie du savoir,

137. Des ensembles de données géospatiales fondamentales sont indispensables pour prendre des décisions et planifier en connaissance de cause,

138. Les systèmes d'information sur la gestion des terres sont des composantes essentielles de l'économie du savoir,

139. La CEA et les partenaires internationaux des États africains ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre des systèmes d'information sur la gestion des terres dans les pays africains,

140. Les services et les réseaux de connaissances, de bibliothèques et d'information jouent un rôle stratégique dans la réalisation de la mission de la CEA consistant à exploiter et à diffuser l'information pour le développement,

Notant que

141. L'adoption de l'Initiative « Société de l'information en Afrique » en 1996 offre aux pays africains le cadre nécessaire pour tracer la voie menant à la société de l'information,

142. La Conférence des ministres de la CEA a approuvé la création de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique) en tant qu'organe subsidiaire de la CEA chargé de la statistique et que son mandat doit être défini,

143. L'élaboration de politiques et de cadres stratégiques nationaux dans divers secteurs de l'information pour le développement, tels que l'infrastructure de données spatiales et l'infrastructure nationale de bibliothèques et d'information, a été entreprise indépendamment de la politique nationale globale d'information,

144. L'Union africaine a fait du développement de l'information et des TIC un volet important de son plan stratégique, en particulier dans le contexte du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD),

145. Les ensembles de données géospatiales fondamentales sont des composantes essentielles de l'infrastructure de données géospatiales (IDG),

146. Un référentiel géodésique uniforme est indispensable pour une cartographie parfaite des aspects et des ressources nécessaires à la réalisation de l'intégration régionale,

147. La norme ISO 19115:2003, Information géographique – Métadonnées est importante pour la mise en place d'infrastructures africaines de données spatiales,

148. La série de recensements de la population et de l'habitat de 2010 revêt une grande importance, en particulier pour les pays sortant d'un conflit et qu'il est nécessaire de disposer d'urgence de données pour suivre la réalisation des objectifs de développement convenus aux plans national et international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement et les stratégies de réduction de la pauvreté,

149. Les participants au Symposium africain sur le développement de la statistique de 2007 et à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de 2007 ont recommandé de prendre d'urgence les mesures appropriées sur le continent pour remédier au manque de statistiques de qualité afin de suivre le programme de développement de l'Afrique,

150. L'accès à diverses formes d'information et de savoir, notamment sur le Web, est important pour le développement économique de l'Afrique,

151. La CEA a été restructurée d'une manière qui a nécessité la révision de l'organisation du secrétariat et des mécanismes intergouvernementaux de la Commission et, partant, la création du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le (CODIST) et de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique),

152. *Soulignant à nouveau* toutes les résolutions, les décisions et les recommandations issues de CODI III et de CODI IV,

153. *Rappelant* le mandat du CODI,

Recommande

Concernant les nouveaux mécanismes intergouvernementaux de la CEA

Que les États membres

154. Fassent en sorte que les bureaux nationaux de statistique soient représentés à la réunion annuelle de la Conférence conjointe CUA/CEA des ministres des finances, de la planification et du développement économique. Les modalités de cette représentation seront définies en consultation avec les États membres ;

155. Mettent en place des comités nationaux du CODIST pour travailler étroitement avec les coordonnateurs nationaux de StatCom-Afrique ;

156. Veillent à ce que les diverses institutions faisant office d'intermédiaires suivent et coordonnent les activités relatives aux TIC, à la science et à la technologie, aux services d'information et de bibliothèque, à la géo-information et à la statistique ;

Que la CEA

157. Organise des réunions de suivi avec les communautés économiques régionales (CER) pour élaborer des programmes de travail sous-régionaux du CODIST, en coordination avec les groupes nationaux ;

158. Fasse en sorte que le Sous-Comité du savoir, des bibliothèques et des services d'information pour le développement (KLIS) continue d'exister en tant que sous-comité distinct du CODIST ;

159. Mette en place la structure administrative et de gestion nécessaire pour continuer d'appuyer les activités du Sous-Comité du savoir, des bibliothèques et des services d'information (KLIS), en tant que sous-comité distinct du CODIST ;

160. Utilise le CODIST pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre en Afrique des recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ;

161. Approuve les statuts de l'organe subsidiaire de la CEA chargé de la statistique, la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique), en tant que moyen de développer la statistique en Afrique, élément essentiel du système statistique mondial ;

162. Convoque les réunions de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique) sur une base annuelle, mette en place les sous-comités nécessaires, établisse les programmes de travail correspondants et entreprenne des activités techniques rationnelles s'agissant de problèmes nouveaux dans le domaine de la statistique. StatCom-Afrique devrait s'efforcer de relier ses réunions avec celles de la Commission de statistique de l'ONU. La coordination avec la Division de statistique de l'ONU est nécessaire à cet égard ;

163. Encourage les partenaires à envisager la rationalisation des forums statistiques dans le contexte de la StatCom-Afrique nouvellement créée ;

Concernant l'emploi et l'économie du savoir

Que les États membres

164. Placent explicitement la création d'emplois au centre de leurs politiques économiques et sociales ;

165. Renforcent les politiques de création de PME viables et encouragent la culture d'entreprise ;

166. Prennent des mesures coordonnées pour obtenir l'adhésion de l'ensemble de la société, notamment des employés et des employeurs qui sont au cœur des changements structurels induits par la diffusion des TIC. Le dialogue social tripartite entre les organisations syndicales, patronales et le gouvernement est un élément essentiel de cette adhésion ;

167. Accordent une attention particulière aux PME, aux jeunes travailleurs, aux femmes, aux groupes vulnérables et aux handicapés, ainsi qu'aux travailleurs de l'économie informelle ;

168. Mettent en place des services viables d'aide à la création d'entreprises intégrant, entre autres facilités, l'accès collectif aux TIC ;

169. Promeuvent la célébration de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information le 17 mai, ainsi que l'a adoptée le Sommet mondial sur la société de l'information, lors de la phase tenue à Tunis, et profitent de l'occasion offerte par la célébration de cette année sur le thème « Les TIC et les possibilités offertes aux jeunes » pour promouvoir l'emploi des jeunes dans le secteur des TIC ;

170. S'attachent à améliorer la qualité et la couverture des systèmes d'éducation et de perfectionnement pour répondre aux besoins d'économies en mutation rapide ;

171. Mettent en place des services de formation continue et favorisent l'homologation des compétences transférables ;

172. Encouragent la création de pôles de production qui favorisent les bonnes pratiques et renforcent les systèmes d'apprentissage implicite ;

173. Développent des systèmes qui renforcent la culture d'entreprise et améliorent les capacités de gestion ;

174. Adoptent des systèmes novateurs qui favorisent les partenariats public-privé, resserrent les liens entre les institutions de recherche, les universités et les entreprises et créent des sociétés de capital-risque soumises aux lois du marché ;

175. Promeuvent et adoptent les logiciels gratuits et à code source ouvert pour construire une société et une économie du savoir ouvertes à tous ;

176. Dotent les services nationaux de statistique des ressources financières et humaines suffisantes pour élaborer des indicateurs concernant les TIC, les activités et ressources géospatiales, les services de bibliothèque et d'information et l'économie du savoir et, le cas échéant, inviter la CEA, la BAD, la CUA et les partenaires de développement à soutenir les pays dans cet effort ;

177. Investissent dans les services de connaissances, de bibliothèque et d'information, qui sont des outils essentiels de fourniture de ressources et de services améliorant l'employabilité et la création d'entreprises de façon permanente et sont aussi des composantes essentielles de l'économie du savoir ;

Que la CEA

178. Fasse de la réalisation d'études sur les TIC et l'emploi un processus multidisciplinaire, associant les principales parties prenantes ;

179. Envisage de faire de l'emploi le thème de la Journée africaine de la statistique de 2007, tel que recommandé en 2006 et en 2007 par la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, et fournisse sans délai les outils promotionnels, de préférence un mois à l'avance, en vue d'une meilleure célébration de la Journée dans les différents pays.

S'agissant des politiques, services et programmes

Mesures d'ordre général

180. Mette en place les cadres juridiques et techniques appropriés pour aider à la création de gisements de données nationaux ;

181. Participe activement à la troisième Conférence mondiale sur le savoir, qui se tiendra du 11 au 13 décembre 2007 à Kuala Lumpur (Malaisie).

Recommandations spécifiques sur les technologies de l'information et de la communication

Considérant que

182. Les TIC sont des outils indispensables à l'innovation et à la productivité et qu'en tant qu'outils elles sont autant efficaces que le sont leurs utilisateurs,

183. La diffusion des TIC entraîne d'importants changements structurels qui, à leur tour, ont des conséquences sociales,

Reconnaissant que

184. L'éradication de la pauvreté peut être assurée grâce au plein emploi, à l'emploi productif et au travail décent dans l'économie du savoir,

185. Le travail décent dans l'économie du savoir est créé par des entreprises productives, compétitives et novatrices,

186. Des travailleurs et des cadres qualifiés en TIC et motivés constituent l'épine dorsale d'entreprises compétitives et d'une économie du savoir,

Recommande

Aux États membres

187. De s'attacher à améliorer la qualité et la couverture des systèmes d'éducation et de perfectionnement pour répondre aux besoins de l'économie du savoir ;

188. D'accorder une attention particulière à l'élaboration de politiques de diffusion des TIC de nature à assurer la viabilité économique, compte tenu du niveau relativement faible des ressources budgétaires et de l'insuffisance du pouvoir d'achat des consommateurs pour acquérir des biens et des services liés à l'information ;

189. D'adopter des systèmes novateurs qui favorisent les partenariats public-privé, resserrent les liens entre les institutions de recherche, les universités et les entreprises et permettent la sélection de créneaux appropriés pour l'innovation à partir des potentialités locales ;

190. De mettre en place des services viables d'aide à la création d'entreprises intégrant, entre autres facilités, l'accès collectif aux TIC ;

191. De mettre au point des systèmes de confiance solides permettant d'améliorer les procédures de contrôle de la qualité, de prévoir des procédures concrètes de résolutions des différends et de garantir les droits de propriété, notamment intellectuelle ;

192. D'accélérer la diffusion des TIC comme moteur de la croissance et de la compétitivité.

À la CEA

193. De promouvoir la célébration de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information le 17 mai, ainsi que l'a adoptée le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), lors de la phase tenue à Tunis, et profiter de l'occasion offerte par la célébration de cette année sur le thème « Les TIC et les possibilités offertes aux jeunes » pour promouvoir l'emploi des jeunes dans les TIC ;

194. D'examiner et de mettre à profit le Plan d'action de Doha pour le développement des télécommunications en vue de relever des initiatives régionales concernant l'Afrique et se rapportant à la promotion de l'emploi dans le secteur des TIC ;

195. D'apporter aux CER un appui technique et financier pour leur permettre d'harmoniser les politiques et stratégies sous-régionales concernant les TIC, le but étant de renforcer l'intégration régionale et, partant, de favoriser la croissance économique des pays ;

196. De mettre en évidence les meilleures pratiques en matière de TIC aux niveaux régional, sous-régional et national, pour renforcer le partage du savoir et éviter les doubles emplois, en tenant compte du processus d'attribution du Prix « La technologie au service de l'administration en Afrique » (TIGA) ;

197. De mener une analyse approfondie du rôle des TIC dans l'intégration régionale en Afrique à l'appui de sa publication sur l'intégration régionale ;

198. De faire de la réalisation d'études sur les TIC et l'emploi un processus multidisciplinaire, en y associant les principales parties prenantes ;

199. D'établir une liste de discussion en ligne pour le Sous-Comité des TIC afin d'améliorer le partage de l'information et du savoir ;

200. De participer activement aux activités de l'Alliance mondiale TIC et développement, de coordonner les activités de son antenne régionale africaine et de promouvoir ses activités sur le continent, en tenant compte de la diversité des parties prenantes à l'Alliance.

Recommandations spécifiques sur la statistique

201. *Rappelant* les résolutions formulées lors de CODI III et CODI IV,

202. *Rappelant* le mandat du CODI,

203. *Satisfait* du rétablissement d'une Division de statistique à la CEA, dénommée Centre africain pour la statistique (CAS), pour mieux servir l'Afrique et renforcer la place de la statistique dans ce processus,

204. *Ayant examiné* les documents suivants: i) Rapport sur la suite donnée aux résolutions adoptées à la quatrième réunion du Comité de l'information pour le développement (E/ECA/CODI/5/10); ii) Rapport sur les activités statistiques de la CEA pendant la période biennale 2006-2007 et projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/ECA/CODI/5/6); iii) Rapport sur la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (E/ECA/CODI/5/8); iv) Rapport sur l'évaluation de l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 en Afrique (E/ECA/CODI/5/7); v) Statuts de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique) (E/ECA/CODI/5/15); vi) Une série de notes d'information sur les résultats préliminaires du Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique), le Symposium africain sur le développement de la statistique en Afrique, la Charte africaine de la statistique, le thème de la Journée africaine de la statistique en 2007 et les activités pouvant être organisées pour cette célébration,

205. *Conscient* de l'importance des activités de la CEA dans les domaines de la statistique et du renforcement des capacités statistiques, notamment la compilation d'annuaires statistiques et la célébration de la Journée africaine de la statistique,

206. *Conscient* que l'approbation de la création de l'organe subsidiaire de la CEA pour la statistique revêt une grande importance, et qu'il convient d'élaborer les statuts de la Commission africaine de statistique,

207. *Ayant à l'esprit* le rôle crucial des forums organisés par la CEA en vue d'une coordination statistique effective, pour créer des synergies, établir des partenariats, éviter les doubles emplois et faire campagne pour la statistique,

208. *Satisfait* de l'initiative prise par les pays de créer les Amis de la CEA et du rôle qu'ils ont joué pour préconiser une fonction statistique effective au sein de la Commission, y compris l'organisation des réunions annuelles du Symposium africain sur le développement de la statistique,

209. *Satisfait* de l'aboutissement des travaux de la BAD concernant le PCI-Afrique, dont les résultats préliminaires ont été publiés,

210. *Informé* du projet mondial de l'OCDE visant à mesurer les progrès accomplis par les sociétés et de l'importance de cette activité pour l'Afrique,

211. *Informé également* des recommandations formulées lors de la réunion sur la formation statistique en Afrique, tenue en mars 2007 à Kampala,

212. *Préoccupé* par les faibles progrès accomplis dans l'application du Système de comptabilité nationale de 1993, puisque la plupart des pays ne calculent le PIB qu'en termes de dépenses et de secteurs,

213. *Conscient* des recommandations de la Conférence des ministres tenue en 2007 et du Symposium africain sur le développement de la statistique tenu en 2007, notamment l'approbation du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique et la nécessité de le mettre en œuvre de toute urgence,

214. *Conscient* que la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010 revêt une grande importance, en particulier pour les pays sortant d'un conflit et qu'il est nécessaire de disposer d'urgence de données pour suivre la réalisation des objectifs de développement convenus aux plans national et international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement et les stratégies de réduction de la pauvreté,

215. *Convaincu* que, conformément aux conclusions du Symposium africain sur le développement de la statistique de 2007 et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de 2007, des mesures appropriées doivent être prises d'urgence sur le continent pour remédier au manque de statistiques de qualité afin de suivre le programme de développement de l'Afrique,

216. *Considérant* que de bons indicateurs en ce qui concerne les TIC et l'économie du savoir revêtent une grande importance pour la formulation de politiques judicieuses,

Le Sous-Comité de la statistique

En ce qui concerne les activités statistiques de la CEA,

217. Tout en se félicitant du fait que la CEA ait rétabli la Division de statistique, dénommée Centre africain pour la statistique (CAS), demande que ce dernier soit doté des ressources humaines et financières nécessaires à l'exécution de son programme conformément à ses plans stratégique et d'activités ;

218. Approuve le programme de travail de la CEA dans le domaine de la statistique pour la période biennale 2008-2009 et invite les partenaires de développement régionaux, sous-régionaux et autres à collaborer avec la CEA pour son exécution ;

219. Demande aux pays de collaborer avec la CEA pour l'application du programme de travail du Centre africain pour la statistique, en mettant l'accent sur la coopération Sud-Sud et la présentation à temps de données et de rapports nationaux à la CEA ;

220. Demande un examen du statut des observateurs africains de la StatCom-Afrique de manière à reconnaître leur spécificité et à encourager leur participation active dans les domaines de la statistique et du renforcement des capacités statistiques en Afrique.

S'agissant de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique)

221. Approuve les statuts de l'organe subsidiaire de la CEA chargé de la statistique, la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique), en tant que moyen de développer la statistique en Afrique, élément essentiel du système statistique mondial ;

222. Recommande que le Centre africain de la statistique mène une étude sur la composition et les relations des membres du système statistique africain, en soulignant les liens avec le système statistique mondial ;

223. Recommande que la CEA convoque les réunions de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique) sur une base annuelle et mette en place les sous-comités nécessaires, ainsi que les dispositions permettant une contribution technique judicieuse sur les questions nouvelles dans le domaine de la statistique. StatCom-Afrique devrait s'efforcer de lier ses réunions à celles de la Commission de statistique de l'ONU et, à cet égard, de coordonner ses activités avec celles de la Division de statistique de l'ONU ;

224. Recommande que la CEA réexamine le statut des observateurs africains de la StatCom-Afrique de manière à reconnaître leur spécificité et à encourager leur participation active dans les domaines de la statistique et du renforcement des capacités statistiques en Afrique ;

225. Recommande que les bureaux nationaux de statistique (BNS) soient représentés à la réunion annuelle de la Conférence conjointe CUA/CEA des ministres des finances, de la planification et du développement économique ; les modalités de cette représentation seront définies en consultation avec les États membres ;

226. Recommande que la CEA et ses partenaires envisagent la rationalisation des forums statistiques.

S'agissant de la coordination des activités statistiques en Afrique

227. Engage la CEA à assumer un rôle de coordination et à mettre en place, en collaboration avec ses partenaires régionaux et sous-régionaux, une programmation statistique efficace afin d'éviter les doubles emplois et d'exploiter au mieux les forums et séminaires existants, notamment le Conseil consultatif sur la statistique en Afrique, Stat-Com Afrique, les symposiums africains sur le développement de la statistique et le Forum pour le développement de la statistique en Afrique (FASDEV) ;

228. Recommande la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique, approuvé par la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA ;

229. Exhorte les partenaires à fournir l'assistance technique nécessaire aux pays africains et à promouvoir l'organisation de recensements et la mobilisation des ressources, notamment dans le cadre du plan d'action des colloques africains sur le développement de la statistique visant à mieux faire participer les pays africains à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010, en mettant l'accent sur les pays qui sortent d'un conflit, dont la République démocratique du Congo, l'Angola, la Somalie, le Libéria, la Guinée-Bissau, la République centrafricaine et le Soudan.

S'agissant de la comptabilité nationale et du Programme de comparaison internationale

230. Appelle les pays à fournir aux bureaux nationaux de statistique des ressources humaines et financières suffisantes pour l'établissement des comptes nationaux et à renforcer la collaboration entre le Bureau national de statistique, la Banque centrale, le Trésor public et d'autres sources de données majeures ;

231. Demande à la CEA, agissant en collaboration avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, d'apporter un soutien et une assistance techniques appropriés aux activités statistiques, notamment en fournissant davantage de programmes de formation, de logiciels et de manuels se rapportant au SCN de 1993, les statistiques de finances publiques et la balance des paiements ;

232. Prie la CEA et la BAD de créer un programme de comptabilité nationale à l'échelon régional, en s'appuyant sur des initiatives réussies telles que les travaux d'Afristat, et demande que le PCI appuie l'établissement de comptes nationaux de qualité ;

233. Appelle la BAD à poursuivre et à accroître son soutien au renforcement des capacités statistiques des États membres, en s'appuyant sur le PCI-Afrique ;

234. Invite les pays à poursuivre le PCI en tant qu'activité régulière des bureaux nationaux de statistique, l'accent étant mis sur l'amélioration de la diffusion et de la qualité.

S'agissant de la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010

235. Demande à la CEA et à ses partenaires de fournir l'assistance technique nécessaire aux pays africains et de promouvoir l'organisation de recensements et la mobilisation des ressources, notamment dans le cadre du plan d'action des colloques africains sur le développement de la statistique visant à mieux faire participer les pays africains à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010, en mettant l'accent sur les pays qui sortent d'un conflit, dont la République démocratique du Congo, l'Angola, la Somalie, le Libéria, la Guinée-Bissau, la République centrafricaine et le Soudan.

S'agissant de la célébration de la Journée africaine de la statistique

236. Recommande de faire de l'emploi le thème de la Journée africaine de la statistique de 2007, tel que recommandé en 2006 et en 2007 par la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, et demande à la CEA de fournir sans délai les outils promotionnels, de préférence un mois à l'avance, en vue d'une meilleure célébration de la Journée au niveau national.

S'agissant de la Charte africaine de la statistique

237. Félicite la Commission de l'Union africaine (CUA) d'avoir entrepris l'élaboration d'une charte africaine de la statistique et recommande que cette charte soit dans la ligne des autres initiatives liées au développement de la statistique, notamment le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique et la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique), afin d'éviter des doubles emplois dans la mise en œuvre des différentes initiatives de développement de la statistique sur le continent. La CUA doit assurer, au niveau politique le plus élevé, la promotion et le soutien des efforts de développement de la statistique sur le continent ;

238. Recommande à la CUA d'assurer la pleine participation des responsables des bureaux nationaux de statistique à l'examen de la Charte et la prise en compte d'un avis juridique dans ce processus, avant de soumettre le texte aux chefs d'État. Il a en outre été recommandé que le projet de document soit soumis à temps avant la réunion de validation.

S'agissant de la formation statistique

239. Réitère les recommandations du Conseil consultatif sur la statistique en Afrique concernant les activités de formation statistique, notamment l'harmonisation des programmes de formation, la participation des centres de formation statistique aux activités de formation de la CEA, la promotion de bourses d'étude, le réseautage des centres de formation statistique et la création d'un centre de formation statistique lusophone et, le cas échéant, d'autres centres ;

240. Engage la CEA à créer et à coordonner un forum africain sur la formation statistique.

Recommandations spécifiques sur la géo-information

Le Sous-Comité de la géo-information,

Sur la normalisation des noms géographiques,

Notant

241. L'absence de conférences régionales des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques,

Reconnaissant

242. Que la normalisation des noms géographiques est importante d'un point de vue social et culturel, ainsi que pour la coopération internationale,

243. Qu'il ne peut y avoir de normalisation régionale et internationale s'il n'y a pas, au préalable, de normalisation nationale,

Recommande que

244. Les États membres élaborent des normes nationales sur les noms géographiques, en tenant compte des contextes socioculturels nationaux ;

245. La CEA, en collaboration avec le Conseil économique et social et le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, organise en Afrique la prochaine réunion du Groupe d'experts.

Sur les systèmes d'information sur la gestion des terres,

Reconnaissant que

246. Les systèmes d'information sur la gestion des terres sont des composantes essentielles de l'économie du savoir,

247. La CEA et les partenaires internationaux ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre des systèmes d'information sur la gestion des terres dans les pays africains,

248. Les systèmes d'information sur la gestion des terres n'ont pas nécessairement à être informatisés,

249. L'information doit être géo-référencée et les descriptions physiques doivent être sans ambiguïté,

250. Les organisations nationales de cartographie devraient intervenir dans l'élaboration des systèmes d'information sur la gestion des terres,

251. L'élaboration des systèmes d'information sur la gestion des terres implique des partenariats entre les secteurs public et privé, ainsi qu'entre les établissements d'enseignement et la société civile,

252. Les systèmes d'information sur la gestion des terres doivent porter sur des questions relatives aux autochtones, à la culture et à la parité,

Recommande que les États membres de la CEA

253. Examinent et adoptent les différents principes du système d'information sur la gestion des terres élaborés par la CEA et ses partenaires ;

254. Intègrent le système d'information sur la gestion des terres dans leur politique foncière ;

255. Consacrent davantage de ressources au système d'information sur la gestion des terres pour le bien de l'économie et des autres activités sociales et politiques ;

256. Examinent et adoptent les différents principes du système d'information sur la gestion des terres élaborés par la CEA et ses partenaires.

S'agissant des infrastructures de données spatiales,

Notant que

257. Les ensembles de données géospatiales fondamentales sont des composantes essentielles de l'infrastructure de données spatiales,

258. Les ensembles de données géospatiales fondamentales sont indispensables pour prendre des décisions et planifier en connaissance de cause,

259. Toute cartographie devrait reposer sur un référentiel géodésique cohérent,

260. Un référentiel géodésique uniforme est indispensable pour une cartographie parfaite des aspects et des ressources nécessaires à la réalisation de l'intégration régionale,

261. Le système mondial de navigation par satellite (GNSS) offre un moyen de créer un référentiel uniforme pour l'Afrique,

262. Les ensembles de données fondamentales ne sont pas toujours disponibles dans beaucoup de pays africains,

Le Sous-Comité

263. Réaffirme son soutien à l'initiative de Référentiel géodésique africain (AFREF) visant à mettre au point un cadre de référence géodésique uniforme fondé sur la technologie GNSS ;

264. Exhorte chaque État membre à établir au moins une station de référence permanente à fonctionnement continu basé sur le Système mondial de navigation par satellite (GNSS), conformément à l'initiative AFREF et en consultation avec les parties prenantes ;

Demande que la CEA

265. Organise un séminaire de formation sous-régional sur l'application du système de Station de référence permanente à fonctionnement continu ;
266. Négocie avec les fournisseurs d'imagerie spatiale la mise des images satellite à la disposition des États membres à un prix abordable ;
267. Mobilise des fonds en faveur des activités visant à développer les activités d'infrastructures de données spatiales dans les États membres, en prêtant une attention particulière à l'initiative « Cartographier l'Afrique pour les Africains » (MAFA).

Sur le profil de métadonnées pour l'Afrique

Reconnaissant

268. L'importance de la norme ISO 19115: 2003, *Information géographique - Métadonnées*, pour la mise en place d'infrastructures africaines de données spatiales,
269. La nécessité pour chaque pays africain d'inclure la norme ISO 19115 dans ses processus de collecte de données spatiales,
270. L'absence d'un outil libre pour la saisie des métadonnées qui appuie un gabarit africain de la norme ISO 19115,
271. L'absence d'un tel outil autonome de saisie des métadonnées pouvant les télécharger sur une infrastructure de données spatiales,
272. L'importance des normes qu'élabore le Comité technique ISO/TC 211, *Information géographique/géomatique*,
273. L'importance, pour les pays africains, de contribuer à l'élaboration de ces normes pour faire en sorte qu'elles répondent aux besoins de l'Afrique,

Le Sous-Comité

274. Approuve la mise au point d'un gabarit africain de la norme ISO 19115 à l'appui de la réalisation des objectifs de l'initiative « Cartographier l'Afrique pour les Africains » (MAFA) ;
275. Demande à la CEA de définir, avec l'aide d'experts en information géographique, un instrument approprié de métadonnées pouvant être adapté et perfectionné, afin de soutenir le gabarit africain de la norme ISO 19115 ;

276. Demande à la CEA de mobiliser des fonds en faveur des activités visant à développer les activités d'infrastructures de données spatiales dans les États membres, en prêtant une attention particulière à l'initiative « Cartographier l'Afrique pour les Africains » (MAFA) ;

277. Encourage la CEA et les institutions spécialisées à participer activement aux réunions et activités du Comité technique ISO/TC 211 et créent un mécanisme pour diffuser les normes pertinentes auprès de la communauté de l'information géographique en Afrique ;

278. Soutient l'initiative de Référentiel géodésique africain (AFREF) visant à mettre au point un cadre de référence géodésique uniforme, fondé sur la technologie GNSS.

Recommandations spéciales concernant le Comité du savoir, des bibliothèques et des services d'information pour le développement (CODI-KLIS)

279. *Reconnaissant* les difficultés éprouvées pour localiser les sources de connaissances et d'information sur le développement économique en Afrique, ainsi que pour y accéder,

280. *Réaffirmant* que les bibliothèques et les services d'information ont joué un rôle central dans la croissance économique des pays développés en favorisant l'accès à l'information et au savoir, et *considérant* que le développement global de l'Afrique, conformément aux objectifs de la CEA, exige un appui actif au développement des bibliothèques et des services d'information,

281. *Notant* le rôle important que la formation à l'utilisation de l'information et l'apprentissage permanent peuvent jouer dans le développement des compétences appropriées pour l'acquisition et l'exploitation du savoir,

282. *Notant également* qu'il importe d'intégrer les systèmes de savoir autochtone dans l'économie du savoir en Afrique,

Le Sous-Comité recommande

Aux États membres

283. De promouvoir l'innovation et d'encourager la création d'entreprises dans le but de favoriser la production, la diffusion et l'exploitation de connaissances nouvelles ;

284. D'investir dans le capital humain en améliorant l'éducation et la formation professionnelle ;

285. De sensibiliser à l'utilité des bibliothèques, du savoir et de l'information pour la croissance économique et le développement humain ;

286. De recenser et de promouvoir les questions prioritaires relatives aux politiques et institutions de l'information et du savoir ;

287. D'examiner et de définir les principes et les règles régissant la propriété, l'accessibilité, la responsabilité de dépositaire et les aspects commerciaux du savoir et de l'information aux fins de la

promotion de la transparence et de l'innovation, et de la production et de l'échange de biens et de services ;

288. De créer des conseils nationaux sur des services de bibliothèque et d'information pour conseiller les pouvoirs publics sur la création de ces services dans les pays membres ;

289. De tirer parti du potentiel des bibliothèques publiques pour réduire la fracture numérique et favoriser l'intégration sociale en permettant à la communauté d'accéder pleinement et librement à l'Internet ;

290. D'élaborer des politiques permettant de répondre généralement aux besoins stratégiques et quotidiens de l'ensemble de la population en matière d'information grâce à des centres de ressources communautaires intégrés et à des services de bibliothèques ;

291. De créer des services de connaissances, de bibliothèque et d'information dans les zones rurales et les doter des infrastructures TIC nécessaires et de professionnels bien formés ;

292. De tirer parti des possibilités offertes par les OMD pour mettre en place des mécanismes et fournir les ressources nécessaires pour l'adoption de politiques de formation et d'apprentissage continu en matière d'information.

À la CEA

293. De faire en sorte que le Sous-Comité du savoir, des bibliothèques et des services d'information (KLIS) continue d'exister en tant que Sous-Comité distinct du CODIST, ayant le mandat suivant :

a) Faciliter le renforcement des capacités en ce qui concerne la mise au point de systèmes et de services liés au KLIS pour la société de l'information et l'économie du savoir ;

b) Promouvoir le développement des systèmes de connaissances dans les États membres ;

c) Passer en revue l'évolution technique récente et l'état des pratiques en matière de savoir et d'information dans le contexte mondial ;

d) Recommander des stratégies concernant l'utilisation des technologies et méthodologies nouvelles et éprouvées pour améliorer la collecte, le traitement et l'exploitation des données aux fins de la prise de décisions ;

e) Promouvoir la mise au point de pratiques optimales et de normes dans ces domaines ;

f) Favoriser et appuyer la mise en place de réseaux et de partenariats nationaux, régionaux et mondiaux, dans le but de faciliter l'intégration et d'optimiser l'exploitation des ressources ;

g) Recenser, promouvoir et appuyer des projets régionaux ;

h) Promouvoir le réseautage des institutions et des spécialistes du KLIS et créer des effets de synergie à l'échelon régional pour faciliter la gestion et l'exploitation ;

i) Promouvoir l'élaboration et l'amélioration du cadre législatif national concernant le KLIS dans les États membres de la CEA ;

294. D'examiner et d'évaluer les progrès accomplis par les États membres dans ce domaine ;

295. D'avoir recours, de toute urgence, à l'initiative « Réseau africain de bibliothèques virtuelles et d'information (AVLIN) » pour lancer des activités destinées à renforcer les capacités des États membres pour créer des gisements de données nationaux (à contenu local), et apporter à ces États une assistance technique pour leur permettre de renforcer la capacité de leurs instituts universitaires et de recherche d'utiliser les sources et les services d'information en ligne.

Partie D: Manifestations spéciales et expositions

296. Dix manifestations spéciales, notamment des ateliers, des conférences, des colloques et des remises de prix, ont été organisées en collaboration avec divers groupes. Le rapport de chaque manifestation a été intégré dans celui du sous-comité concerné et, le plus souvent, sous forme de résumé dans le présent rapport.

297. L'exposition de CODI V a été animée par des entreprises internationales et locales, des organisations et des services gouvernementaux spécialisés dans la prestation de divers services. Elle a offert aux participants et aux exposants une excellente occasion de nouer des relations et d'échanger des idées sur les produits, les services et les pratiques optimales concernant les divers thèmes de la réunion.

Partie E: Annexes

298. Annexe 1: Rapport du Sous-Comité des technologies de l'information et de la communication (CODI-TIC)

299. Annexe 2: Rapport du Sous-Comité de la statistique (CODI-Stat)

300. Annexe 3: Rapport du Sous-Comité de la géo-information (CODI-Géo)

301. Annexe 4: Rapport du Sous-Comité du savoir, des bibliothèques et des services de l'information pour le développement (CODI-KLIS)

302. Annexe 5: Ordre du jour de la session